

## Rapatriement de la constitution

# Bourassa pose trois exigences

par Gilbert ATHOT

● Un transfert de pouvoirs constitutionnels en faveur du Québec dans les secteurs des communications et de l'immigration;

● Une limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans d'autres secteurs clés dont, à titre d'exemple, celui des affaires culturelles;

● Des garanties précises pour le Québec en ce qui a trait à la composition de la Cour suprême et du Sénat.

Ce sont là les trois grandes exigences du Québec, "à court terme", selon les propos du premier ministre Robert Bourassa, dans une entrevue accordée au SOLEIL au cours des dernières heures.

Sans qu'il l'ait dit carrément, ces trois exigences constituent précisément, aux yeux des observateurs, celles qu'il a posées au premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau pour donner son appui au rapatriement de la constitution canadienne.

D'ailleurs, dans l'entourage du chef du gouvernement québécois, on

explique que la nature même des exigences québécoises rend impossible une entente entre Ottawa et les provinces à l'intérieur du délai d'un mois fixé par M. Trudeau pour un éventuel rapatriement unilatéral de la constitution.

Ces précisions du chef du gouvernement viennent jeter un certain éclairage sur la colère de M. Trudeau, à la suite de son tête-à-tête avec M. Bourassa, vendredi dernier.

Par ailleurs, ces explications viennent placer dans un contexte plus plausible les allusions de M. Bourassa aux "pouvoirs culturels" que réclame le Québec et le contenu des documents constitutionnels qui ont été publiés au cours des dernières semaines.

### Grands principes

Au niveau des grands principes, le premier ministre québécois a été passablement explicite en reconnaissant que:

a) Un partage global des pouvoirs constitutionnels n'est toujours pas un objectif envisagé parce que considéré comme impossible;

b) Il y a des secteurs où il faut un

transfert de pouvoirs et d'autres où il faut une meilleure coordination entre les deux niveaux de gouvernement.

Au niveau des détails, M. Bourassa a conservé son style habituel en se montrant fort prudent, se réservant toutes les portes de sortie nécessaires qu'il fermera au moment jugé opportun.

Ainsi, il n'a pas précisé à quel degré de transfert de pouvoirs il pensait quand il a fixé comme priorités à court terme les secteurs des communications et de l'immigration.

Autrement dit, il n'a pas accepté de dire s'il voulait un transfert total ou partiel dans les communications. Ou encore s'il reprenait les positions fondamentales défendues par M. Jean-Paul L'Allier, avant son échec de l'été dernier. Ou encore s'il ne visait, dans le secteur de l'immigration, qu'à reprendre le contenu de la plus récente entente fédérale-provinciale à ce sujet ou s'il voulait aller encore plus loin.

De même, en ce qui a trait à la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, M. Bourassa n'a mentionné aucun autre secteur que celui des affaires culturelles. Il s'est d'ailleurs servi de ce seul secteur pour expliquer que cette limitation du pouvoir de dépenser du fédéral s'appliquerait de la façon suivante.

Si le fédéral décidait à un moment donné de lancer un programme canadien dans le secteur des affaires culturelles, il faudrait que le Québec ou une autre province puisse exiger du fédéral qu'il lui donne l'argent qu'il aurait dépensé et que le Québec puisse fabriquer et appliquer le programme qui répond à ses véritables besoins.

M. Bourassa n'est pas allé plus loin dans les précisions, expliquant que "définir, c'est limiter..."

### Mont-Gabriel

Dans le plus récent texte officiel disponible de M. Bourassa, soit celui du discours de clôture du colloque d'orientation du Parti libéral provincial de la fin du mois d'août 1975, le

premier ministre avait clairement identifié "les communications et l'immigration" comme des secteurs privilégiés de la "souveraineté culturelle".

De même, il avait aussi parlé à cette occasion d'un certain nombre d'objectifs que le Québec partageait avec d'autres provinces afin de réaliser un "meilleur équilibre entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provin-

(Suite à la page A6, 2e col.)

## ● L'appel du Québec rallie la majorité

page A-6

# Drury démissionne

par Georges ANGERS et Louis TARDIF du bureau du Soleil

OTTAWA — Le ministre des Travaux publics, M. Charles Drury, a remis sa démission au premier ministre Trudeau à la suite de la publication du rapport du juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, relativement à de présumées interférences de membres du Cabinet fédéral dans le processus judiciaire.

En rendant publique ce matin sa décision, M. Drury a déclaré aux Communes regretter d'avoir agi comme il l'a fait même si le juge Hugessen reconnaît n'avoir pas été influencé par l'intervention du ministre des Travaux publics.

Les deux autres ministres impliqués dans cette affaire, MM. Jean Chrétien, président du Conseil du Trésor et Marc Lalonde, ministre de la Santé et du Bien-être social, ont été de leur côté complètement exonérés par le rapport du juge Deschênes, et ont exprimé en Chambre leur regret d'avoir causé de l'embarras aux juges Aronovitch et Mackay.

L'Opposition a dit regretter que

cette affaire ait conduit à la démission du ministre Drury mais insiste pour que toute la lumière soit faite dans cette affaire. M. Joe Clark, refuse d'admettre que la démission de M. Drury met fin à toute cette affaire.

M. Clark a de nouveau réclaté qu'une enquête publique soit instituée pour éliminer toute équivoque et pour établir clairement les procédures visant à garantir l'intégrité absolue du pouvoir judiciaire au pays.

Le chef de l'Opposition a également déclaré son intention de poursuivre le débat relativement à la participation du ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, à cette affaire.

Finalement le juge Deschênes dans son rapport dont il a d'ailleurs réclaté la publication, signale qu'il appartient à la Chambre des Communes et non au juge en chef de la Cour supérieure du Québec de faire enquête sur la conduite de ministres de la Couronne.

Tandis que ses deux collègues Jean Chrétien et Marc Lalonde de leurs côtés avaient plus de clarté sur leur présumée intervention dans le processus judiciaire du Québec tel que l'alléguait le juge Kenneth Mackay

dans une lettre au ministre Basford, M. Drury, pour sa part, se repliait dans un

(Suite à la page A6, 1re col.)



Le ministre Charles Drury

### à lire

## L'armée s'approprie le pouvoir au Liban

Le conflit libanais, qui dure depuis près d'un an, a connu, hier, de nouveaux rebondissements spectaculaires. En début de soirée, une personnalité militaire en vue, le général Aziz al Ahdab, a lancé un ultimatum au président Soleiman Frangjié et au gouvernement, leur demandant de présenter leur démission. Après avoir proclamé l'état d'urgence et instauré le couvre-feu dans la capitale, le général Ahdab a précisé son intention de remettre le pouvoir à "ses légitimes détenteurs" dès l'élection d'un nouveau président de la république. Le président Frangjié a fait savoir qu'il demeurerait à son poste pour "défendre la légalité, même au prix de sa vie".

page C-1



Le général Aziz al Ahdab a pris la tête du mouvement militaire

## Deux candidats à l'UN

Le maire de Sherbrooke, M. Jacques O'Bready et l'ancien maire de Laval M. Jacques Tétrault seraient tous deux en lice lors du prochain congrès à la direction de l'Union nationale, les 22 et 23 mai à Québec. Quelque 1.800 délégués venant de 108 comités de la province, sont attendus pour choisir un nouveau chef.

page A-16

## Un p'tit phénomène aux Jeux

Les épreuves de karaté qui se disputaient hier, aux Jeux d'hiver du Québec, à Jonquières, ont permis de découvrir un véritable phénomène en la personne du jeune Steve Bernard, âgé de 10 ans, de Montmorency. En plus de posséder une technique très sûre pour son âge, le jeune Bernard en a surpris plus d'un par ses capacités intellectuelles avancées.

page B-2



## les jeux du québec

### sommaire

### ce soir

**SPORTS:** aujourd'hui à Stoneham, la coupe Pontiac (slalom géant). Colisée à 20h, Laval contre les Remparts. **TELE:** au canal 11 à 22h "Dossiers" sur l'histoire de la presse au Québec.

### météo

Neige commençant en soirée. Demain, neige et poudrière. Accumulation prévue de 10 à 15 cm de neige. Maximum, aujourd'hui: -4 à -6. Températures stationnaires entre -2 et 0 cette nuit et demain.

Détails à la page A-2

A Québec aujourd'hui	B-6
Annonces classées	C-3 à C-11
Arts et lettres	B-5 à B-7
Bandes dessinées	C-11
Bridge	C-10
Carrières et professions	A-8 et A-9
Consommation	A-10
Dans nos régions	A-16
Décès	C-13
Economie-finances	A-12 à A-14
Feuilleton	C-9
Horoscope	C-11
Monsieur québec	A-3
Mot mystère	C-3
Mots croisés	C-6
Page documentaire	A-5
Patron	C-7
Sport	B-1 à B-4
Télévision	C-2

par Jean MARTEL

La session d'hiver des cours aux adultes au CEGEP de Limoilou sera définitivement annulée et perdue.

La décision prise par le conseil d'administration de l'institution collégiale sera rendue publique, aujourd'hui, selon les informations obtenues par LE SOLEIL.

L'annulation de la session, la première à être rendue sur le territoire québécois, en marge de la présente ronde de négociations dans le secteur public et parapublic, privera environ 1.500 personnes des crédits et de l'instruction qu'elles recherchaient.

La direction de l'institution qui, comme bien d'autres, fait face à un harcèlement acharné de la part du corps professoral à longuement étudié le problème, hier, à la suite du refus du syndicat des professeurs de reconsidérer sa position relativement au boycottage de l'éducation des adultes. Elle n'a vu d'autre solution que d'annuler la session.

Depuis le début de la session d'hiver, il n'y a eu qu'une semaine de cours pour les adultes, les professeurs du CEGEP ayant décidé de boycotter l'éducation permanente comme moyen de pression dans leur conflit avec le gouvernement.

D'ailleurs, plusieurs syndicats de professeurs de CEGEP avaient adopté la même stratégie en janvier, mais au fil des semaines, ils y ont renoncé, de telle sorte que le CEGEP de Limoilou reste le seul collège où les professeurs poursuivent encore le boycottage des cours aux adultes.

### Un non catégorique

Hier matin, les professeurs ont tenu une assemblée syndicale et ils ont décidé par 120 voix contre 20 de ne pas reconsidérer leur geste vis-à-vis l'éducation des adultes.

Appelé à commenter cette décision, M. Jacques Poitras, porte-parole du syndicat, a déclaré que les professeurs considéraient que cela valait encore la peine de continuer le boycottage.

Le collège avait engagé une centaine de professeurs pour donner des cours aux adultes; une cinquantaine

venaient de l'extérieur de l'établissement, les autres étant des professeurs du CEGEP même.

La voix des étudiants adultes du collège s'est fait plus sentir dans cette impasse dans laquelle se trouve l'éducation permanente. Ce groupe d'étudiants n'a pas pu former un noyau actif, comme cela été le cas du CEGEP Garneau, pour rallier tout le monde, faire des pressions et favoriser ainsi la reprise des cours du soir.

Deux étudiants seulement — Johanne Beaulieu et Pierre Buisson — sont allés rencontrer la direction de l'institution et le syndicat pour susciter une reprise des cours. Leurs tentatives ont été vaines.

Ils auraient souhaité avoir l'appui de la vaste majorité des étudiants adultes, mais cela ne s'est pas produit. Aussi, soulignent-ils l'irresponsabilité flagrante des étudiants adultes qui

n'ont pas su se structurer en septembre 1975 lors de l'Assemblée générale convoquée par l'Association des étudiants de l'éducation permanente."

Ces deux étudiants font remarquer que, dans le passé, le CEGEP de Limoilou s'est toujours distingué des autres en agissant à part.

Ils espèrent que les adultes pourront faire un meilleur choix de collège à l'avenir.

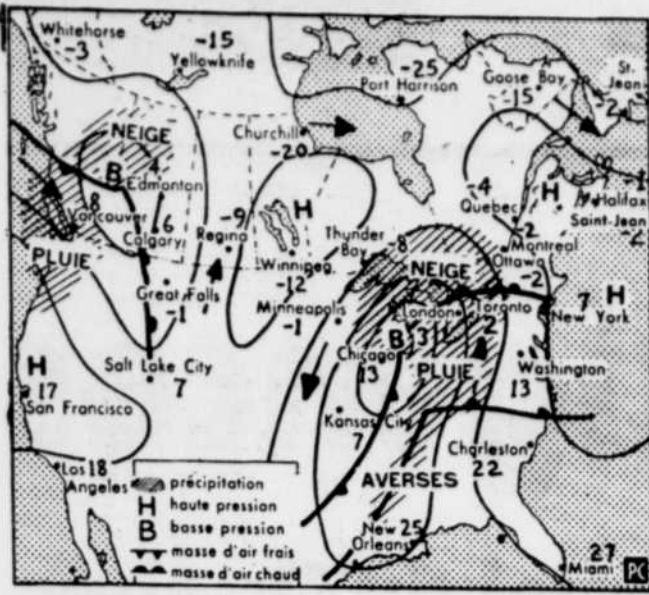


Le Soleil, J.-M. Villeneuve

### Parent brûlé en effigie

Environ 500 professionnels à l'emploi du gouvernement du Québec, membres du Syndicat des professionnels du gouvernement (SPGQ) ont manifesté, hier, face au parlement à Québec et allumé un bûcher un peu spécial sur lequel s'est consumée l'effigie du ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent. Le bûcher était constitué de dossiers apportés par les syndiqués. Ceux-ci protestaient contre l'arrêt temporaire des négociations, le chef négociateur, M. Jean-Paul Legault étant en vacances à Cuba.

# la météo



**MONTREAL (PC)** — Voici les prévisions météorologiques pour ce vendredi 12 mars 1976:

Le ciel se couvre dans l'ouest de la province à l'approche d'une forte perturbation qui apportera de la neige dans ces régions cet après-midi et ce soir. Des vents forts viendront du nord-est en fin de journée, d'où la possibilité de poudrière. Les nuages et la neige se propageront sur le reste du Québec cette nuit et la neige continuera de tomber demain. Dans les régions sud, la neige se changera cependant en pluie verglaçante ou en pluie tard cette nuit et demain.

Régions du nord de l'Abitibi, de Chibougamau et du nord du Lac-St-Jean. Nébulosité croissante suivie de neige. Neige et poudrière occasionnelle cette nuit et demain. Demain: dégagement en fin de journée. Accumulation prévue: 5 à 10 cm de neige. Maximum aujourd'hui: -8. Minimum cette nuit: -12. Maximum demain: -6 à -8.

Régions de Québec, de Trois-Rivières, du sud du Lac-St-Jean, du Saguenay et de la Haute-Mauricie. Nébulosité croissante cet après-midi. Neige commençant en soirée. Vents tournant au nord-est de 25 à 30 milles à l'heure cette nuit; poudrière occasionnelle; neige parfois mêlée de pluie verglaçante tard cette nuit et tôt samedi matin. Demain: neige et poudrière avec des vents de 20 à 30 milles à l'heure. Accumulation prévue: 10 à 15 cm de neige. Maximum aujourd'hui: -4 à -6. Températures stationnaires entre -2 et -5 cette nuit et demain.

## températures

**TORONTO (PC)** — Voici les températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques centres de villégiature hivernale:

Ville	Min.	Max.
Vancouver	2	8
Victoria	4	8
Winnipeg	-17	-11
Churchill	-32	-20
Sudbury	-19	-8
Toronto	-4	-1
Ottawa	-6	-3
Montréal	-3	-3
Québec	-5	-3
Fredericton	-7	1
Saint-Jean, N.-B.	-9	0
Moncton	-6	-1
Halifax	-9	-1
Chicago	-2	8
Detroit	-6	6
Boston	1	8
Acapulco	23	29
Barbade	23	27
Bermudes	19	23
La Havane	21	28
Kingston	22	29
Mexico	12	25
Nassau	19	29

## soleil

Lever	Coucher	Durée
6.03	17.48	11.45

## marée

SAMEDI	Haute 4h05	Basse 11h10

# Ignorance totale de l'Etat sur la propriété étrangère au Québec

par Roger BELLEFEUILLE

Le gouvernement du Québec est dans l'ignorance la plus totale quant à la part de la mainmise étrangère sur la propriété du sol québécois.

Cette constatation étonnante n'est pas le fruit de quelque tenant d'un nationalisme étriqué, ni le fait d'une "fuite calculée".

C'est le constat brutal d'un rapport sur l'aménagement du territoire rendu public par nul autre que la Commission politique du Parti libéral du Québec, hier, au cours d'une conférence de presse, à Québec.

Présidee par le président du parti, M. Claude Desrosiers, cette rencontre avait principalement pour objet de rendre publics les rapports de cinq comités de la Commission politique, rapports

portant sur autant de sujets différents: l'aménagement du territoire, le travail, les affaires culturelles, le tourisme et la qualité de la vie.

Au chapitre de la spéculation foncière, le rapport sur l'aménagement du territoire signé par M. Roméo Brault, signale qu'il est de notoriété publique qu'il s'effectue des achats massifs de terrains, "par des étrangers", dans des régions comme l'Abitibi, Montréal, Laval et les Cantons de l'Est.

Or, de toute évidence, le gouvernement n'aurait pas encore les outils nécessaires pour mesurer l'ampleur du phénomène.

"Le gouvernement du Québec est dans l'ignorance la plus totale à ce sujet, note le document, et ne possède actuellement aucun moyen

simple de savoir si 5% ou 25% ou même 50% du territoire appartient à des étrangers".

Cette ignorance viendrait du fait que le système actuel d'enregistrement des ventes se fait sur une base régionale et qu'en plus, il n'existe aucun registre spécial pour les ventes à des non-résidents canadiens.

Le comité recommande donc, entre autres solutions, la mise sur pied d'un registre provincial d'enregistrement des ventes à des non-résidents, un contrôle des ventes pour arrérages de taxe, la création d'une surtaxe, de l'ordre de 33 et un tiers pour cent, sur les ventes de terres à des non-résidents.

Reste maintenant à voir ce que le chef du parti libéral et chef du gouvernement québécois: fera d'une telle recommandation.

### Le tourisme: une gifle

Le comité ayant travaillé sur le tourisme n'est guère tendre pour sa part à l'endroit du ministère dirigé par le ministre Claude Simard.

Depuis la création du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, en

1963, lit-on, cet organisme s'est figé dans un immobilisme, voire dans une stérilité politique.

"A croire que la seule chose qui bougeait en tourisme au Québec, c'était les touristes".

"Il semble bien, poursuit-on, que le ministère n'ait jamais eu ni le goût, ni l'inspiration, ni l'aspiration de requérir une considération marquée et spécifique du gouvernement".

Signalons que le gouvernement a annoncé, avant Noël, un projet de loi créant un nouveau ministère des Loisirs, des Parcs et du Plein air.

### La souveraineté culturelle

A l'égard de la réalité culturelle, le comité sur le sujet fait état des "trop nombreuses plaintes relatives à l'inefficacité administrative du ministère des Affaires culturelles".

Quant au dossier sur le cinéma que le ministre Denis Hardy a insisté pour apporter avec lui lors de son passage des Affaires culturelles aux Communications, le comité propose que ce

dossier soit rapatrié aux "Aff' Inter"

### Pour discussion

En dépit de certains passages critiques ou négatifs, il n'en demeure pas moins que les cinq documents publiés hier par le Parti libéral du Québec constituent, dans leur ensemble, un instrument très valable de réflexion.

D'autres études du genre doivent être rendues publiques, la semaine prochaine, à Montréal.

Elles serviront de document de base au prochain congrès annuel du PL, à Québec, les 23, 24 et 25 avril sous le thème général de "La famille dans la société québécoise".

L'actuel président du Parti, M. Desrosiers, a confirmé, hier, qu'il ne sollicitera pas un renouvellement de mandat.

Il a cependant exprimé l'avis qu'un critère pour le choix de son successeur, devrait être, entre autres, une grande disponibilité, voire quelqu'un qui pourrait jouir d'un congé sans solde d'une année ou deux, surtout lors d'une année pré-électorale.

### Présimées fraudes à Québec: aucune accusation n'a encore été portée

par Louis TANGUAY

L'enquête qui a mené à la suspension de six employés du service des Travaux publics de la ville de Québec n'a pas encore fourni suffisamment de preuves pour que des accusations puissent être portées contre les intéressés, mais le service de police poursuit ses investigations.

Hier, le comité exécutif de la municipalité a examiné la question, pour la deuxième fois, mais n'en est pas arrivé à une position définitive, se limitant à constater le besoin d'un complément d'enquête.

Le fait que les individus soupçonnés d'être responsables "d'irrégularités" dans le processus d'octroi des contrats de location d'équipements, aient été relevés de leurs fonctions, permet de continuer de façon plus ouverte l'enquête entreprise dans le plus grand secret, il y a quelques mois, selon certaines sources à l'hôtel de ville.

De source officielle, on évite cependant de dévoiler la nature précise des actes dont on soupçonne les employés suspendus, de même que l'identité de ces personnes.

Il apparaît par contre évident que le recours à une telle mesure contre un groupe d'employés soit particulièrement exceptionnel, bien qu'on qualifie officiellement ces suspensions de préventives.

Du côté du syndicat des fonctionnaires, le président, M. Paul Talbot, s'est dit convaincu que le seul du groupe faisant partie de son unité de négociation ne pouvait de toute évidence être relié à aucun acte de fraude.

## Les libéraux se penchent sur la souveraineté culturelle

(PC) — L'épanouissement de la culture des Québécois, ces "esclaves bien nourris", ne pourra se faire sans qu'ils maîtrisent, en tant que c'est possible en 1976, leur propre économie.

De plus, tout ce qui touche à la culture québécoise, dans son sens le plus large, doit être décidé par eux, les Québécois, qui ne sauraient partager avec d'autres le soin de ces décisions.

Quant aux champs de la culture québécoise, ils sont faciles à déterminer puisque "la culture c'est tout".

Ces opinions sont puisées dans le rapport du comité des affaires culturelles de la commission politique du Parti libéral du Québec que M. Claude Desrosiers, le président, a rendu public, hier, lors d'une conférence de presse à Québec. Le document, qui est un de travail, sera soumis aux membres du parti lors de leur congrès de la fin d'avril, à Québec.

Ces prémisses étant posées, le comité formule plusieurs recommandations dont le rapatriement sous juridiction provinciale des fonds dépensés au Québec par le gouvernement fédéral et la création d'un Conseil de la culture.

Il demande aussi au gouvernement Bourassa d'obtenir du gouvernement central "la reconnaissance de sa juridiction exclusive en matière de culture".

**AVIS DE CONVOCATION**

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de Caisse populaire Laurier se tiendra **lundi le 22 mars 1976, à 20 heures**, au Pavillon Comtois, faculté de l'Agriculture à l'Université Laval, salle 2105, (2e étage, accès via porte no 2) pour l'étude et l'adoption de son rapport annuel au 31 décembre 1975, ainsi que pour la modification de l'article 81 L du règlement de la Caisse populaire qui se lirait comme suit: "Les prêts sur transport de créances".

## les robes paysannes

Fraîches et sympathiques pour l'été des villes (ou des champs), trois tenues de paysanne bien sage en coton-jardin ou carreaux fins. Tout droit de Paris rien que pour Twik.

En bas - Toute simple, la robe française doucement sous l'empiècement et le corsage ancien. Gansée au vif. Petit sac de bergerette en bandoulière. Noir sur blanc et en tailles 38 à 42. \$70.

En haut (à gauche) - Prête à cueillir le soleil, robe-tablier avec ses deux poches et son volant imprimés différemment. Sur fond noir ou rouge et en tailles 38 à 42. \$70.

À droite - La robe-portefeuille à col fichu, style fermière. Boutonnée loin. Intéressant: le jeu des imprimés. Fardée de rouge en tailles 38 à 42. \$80.

**twik® SIMONS**  
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

## Une cigarette à l'origine de l'incendie

Une cigarette serait à l'origine de l'incendie qui a entraîné, le 2 mars dernier, la mort de Mme Léopold Roberge, âgée de 58 ans et domiciliée au 28 rue De Gaulle, à Lauzon.

M. Roberge qui avait sa chambre au rez-de-chaussée de la maison a déclaré aux enquêteurs de la Sûreté du Québec qu'il s'était couché avec une cigarette et qu'il avait été éveillé par le feu qui lui brûlait les doigts.

Mme Roberge dormait seule à l'étage supérieur et elle a péri asphyxiée dans son lit. Le feu a éclaté vers 22h10 et le corps de la victime a été trouvé vers minuit.

D'autre part, l'incendie qui a fait trois morts à Ville de Vanier, le 7 mars dernier, aurait pris naissance dans les locaux de la firme AOCO Ltée, situés au 190 avenue Proulx, ou possiblement dans le plancher. L'hypothèse de l'électricité est la plausible. Le résultat des expertises des chimistes de l'Institut médico-légal de Montréal est attendu pour plus de certitude.

Rappelons que Mme Albani Morin, âgée de 29 ans, dormait dans la même chambre que ses filles Véronique, âgée de deux ans, et Manon, âgée de 11 ans. Toutes trois ont péri asphyxiées.

## LA CHEMISE DE GRAND-PERE

Petit clin d'oeil aux liqueurtes d'autrefois, à sous-col et plastron boutonné. Ré-actualisée, celle-ci est en coton naturel rayé et gansé de rouge ou marine. Tailles: P.M. G. \$17.



**simons**  
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy



**monsieur québec**  
par yves bernier

## M. Rouleau est "un bon papa"

Les assises annuelles du mouvement Desjardins, qui se sont tenues cette semaine à Montréal, nous ont appris au moins une chose: comme toute grosse entreprise moderne, il est favorable au syndicalisme, en principe, mais en pratique, c'est une autre question. Dans son discours, le président du mouvement, M. Alfred Rouleau, cheveu blanc et pipe à la bouche, comme nos grand-papas a souligné que le mouvement syndical et le mouvement coopératif sont des parents proches ("les deux mouvements sont nés à la même époque historique... l'un et l'autre refusent l'exploitation de l'homme par l'argent"...), mais qui ne travaillent pas de la même façon. "En tant qu'employeurs, nous reconnaissons la liberté d'association", dit-il, mais il dit aussi à ses employés qu'ils sont très bien traités comme ça sans avoir besoin de se syndiquer.

Les avantages financiers et les conditions de travail, pour lui, se comparent avantageusement avec les banques concurrentes du mouvement Desjardins, donc pas besoin de syndicat. Il s'empresse d'ailleurs de souligner que ces banques ne connaissent pas encore la présence des syndicats, pour ajouter que le syndicalisme, c'est "la revendication et les rapports de force", alors que "l'action coopérative est de nature économique et sociale". En fait, ce que le président du mouvement Desjardins veut nous dire, c'est qu'ils ne sont pas prêts à s'asseoir autour d'une table de négociation, prenant le risque de "revendications" trop élevées qui pourraient nuire aux caisses et autres institutions du mouvement vis-à-vis leurs concurrents capitalistes que sont les banques. M. Rouleau veut donc continuer à mener sa barque en bon paternaliste, croyant sans doute, à la lumière de certaines actions des grandes centrales syndicales depuis les dernières années, que d'ouvrir la porte à la syndicalisation en masse des employés pourrait mettre en danger la vie économique du mouvement.

aura priorité sur l'autre. Ainsi, il n'y a plus de nom sur la cloche. Ce changement de symbole veut indiquer le caractère moderne des télécommunications, précise la compagnie à ce sujet.

### Techniciennes en garderie

Le statut professionnel et les fonctions de la technicienne en garderie d'enfants seront mieux définis, dans les documents administratifs du ministère des Affaires sociales et non pas dans le futur règlement qui portera sur tous les secteurs des affaires sociales. Ne vous y trompez pas, car au lendemain du récent colloque des étudiantes qui se spécialisent dans ce domaine (LE SOLEIL, 23 février), on avait rapporté à tort que M. Paul Angers, chef intérimaire du service de garderie à la direction générale de la programmation du ministère, avait assuré ces étudiantes, que leur statut serait défini dans le règlement. Le règlement qui fera force de loi parlera du personnel des garderies sans traiter précisément des techniciennes ni des autres spécialistes qui y travaillent.

### Boul. Saint-Cyrille Kirouac

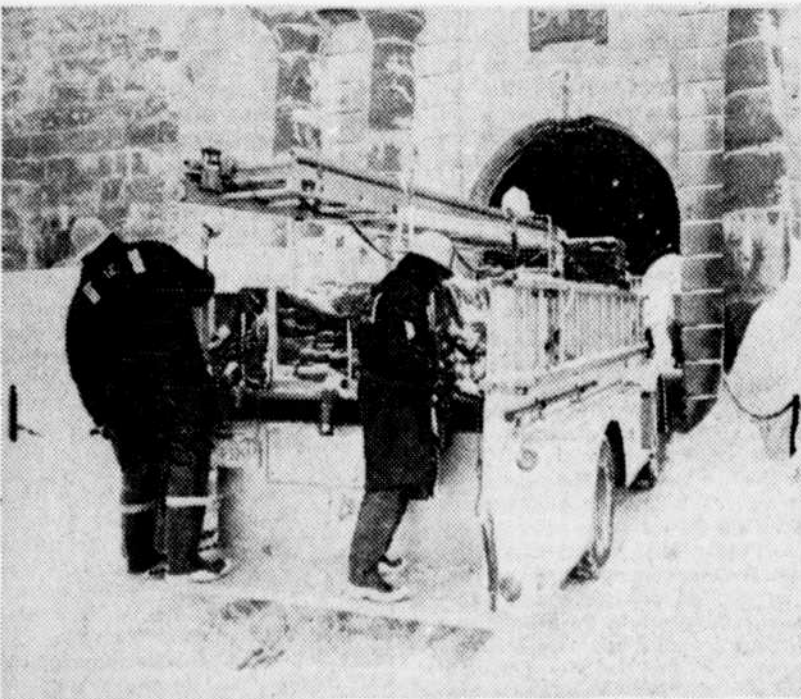
Le boulevard Saint-Cyrille porte le prénom de M. Cyrille Kirouac, l'un des propriétaires de terrains situés en bordure de cette rue, à l'époque. Notre consoeur Monique Duval a publié un article à ce sujet, le 18 février dernier, dans lequel elle explique que plusieurs rues de Québec étaient souvent appelées de cette façon. M. Cyrille Kirouac, citoyen bien connu de Québec, était propriétaire de cet endroit et président de la Société St-Vincent de Paul. Ce qu'elle n'a pas dit, et la petite-fille de M. Kirouac lui en a fait part, c'est que son grand-père était aussi le père du célèbre frère Marie-Victorin, fondateur du Jardin botanique de Montréal et de sa sœur Marie-des-Anges, qui a offert aux femmes de Québec le premier collège classique féminin. Voilà toute l'histoire du "boulevard Cyrille Kirouac".



La nouvelle cloche Bell.

### Un nouveau son de cloche

Bell Canada a une nouvelle cloche. Ce n'est pas Ben Desrosiers (trésorier du Carnaval 76), mais le nouveau symbole de la compagnie paraîtra sous peu, modernisé et stylisé. La raison sociale et le nouvel emblème ne seront pas utilisés ensemble, et de plus en plus, la première



Le Soleil, Raymond Lavioie

### Ca ne passe pas

Hier matin, il y a eu une fausse alerte à la Citadelle. Heureusement, car les camions à incendie du Service de la ville de Québec ne passent pas dans la porte du poste de garde, au cœur des fortifications. Un petit camion réussit tout juste à passer, mais les "grandes échelles" doivent rester à l'extérieur. Lors de l'incendie de la résidence du gouverneur général, les pompiers ont dû transporter boyaux et échelles eux-mêmes, les camions ne pouvant pénétrer à l'intérieur des murs. Il faudrait songer à une solution à ce problème, messieurs des forces armées.

# Le conseil de Lac Delage conteste le Groupe d'étude sur l'autoroute

par Benoît ROUTHIER

Le conseil municipal du Lac Delage est en faveur du tracé du ministère des Transports pour l'autoroute 73 nord et dit que les arguments apportés par le Groupe d'étude pour rejeter ce projet sont basés sur des "affirmations gratuites qui prouvent le parti-pris et le manque de connaissance de ces contestataires."

C'est ce que nous déclarait, hier, le maire de l'endroit, M. Claude Morency, pour qui les dires de "ces soi-disant experts" ne reflètent "aucunement l'opinion des gens de la région et pour qui encore il est temps "de montrer le ridicule des ces contestations."

Rappelons que le Groupe d'étude de l'autoroute 73 nord veut que le gouvernement étudie sérieusement l'alternative au tracé actuel et, entre autre, le tracé plus à l'est que le groupe suggère.

Pour le maire Morency, le tracé du ministère des Transports ne

traverse pas le boisé de la montagne de Notre-Dame des-Laurentides mais il est plutôt situé "au bas". La largeur déboisée requise pour l'autoroute pourrait être d'environ 60 pieds pour chacune des directions, "ce qui ne serait même pas visible du village".

M. Morency croit de plus que le tracé en pleine montagne suggéré par le Groupe d'étude causerait plus de bruit que l'autre tracé qui "traverse un terrain bas et plat." Au sujet de la pollution par le bruit, "le groupe en question fait preuve d'incompétence."

Le maire, dans ses commentaires qu'il nous a remis verbalement et par écrit, dit que "c'est à se demander si ce groupe a le même tracé que celui transmis par le ministère aux municipalités" pour dire qu'il affecterait les rives du Lac Saint-Charles, de la rivière Huron et le secteur des marécages. Le tracé, ajoute-t-il, emprunte le Chemin de la Grande Ligne, entre Notre-Dame-des-Laurentides et le

Lac Saint-Charles, passe à l'est du secteur des marécages pour ensuite rejoindre la route 175 actuelle.

"Par ailleurs, le tracé proposé affecterait lui un territoire à caractère récréatif des plus valables."

M. Morency croit que la spéculation sur le terrain à être exproprié ne représente pas un attrait pour les spéculateurs. C'est plutôt les terrains situés à une certaine distance de l'autoroute qui sont intéressants pour eux.

Et M. Morency de se demander qui est propriétaire des terrains situés à l'est de la 175, autour des lacs non encore développés et très propices au développement résidentiel? Il se demande encore si c'est une coïncidence que le tracé traversé par le Patro Laurentien, propriété que le dernier maire de Notre-Dame-des-Laurentides "voulait absolument acquérir" pour en faire un centre de loisirs municipal.

Notons que le Groupe d'étude a expliqué que le tracé suggéré ne touche pas à cette propriété.

M. Morency se demande si ce Groupe d'étude travaille pour le compte d'intérêts privés.

### Accessibilité réduite

Le maire de Lac Delage, qui se faisait le porte-parole du conseil, a ajouté que le tracé est coûteux plus cher par année aux usagers parce qu'il serait situé plus loin des agglomérations et qu'en plus il priverait les municipalités de Lac Saint-Charles et de Lac Delage d'y avoir accès.

M. Morency dit que "ces soi-disant experts" localisent les échangeurs à des endroits qui ne répondraient pas aux besoins de la région. Il se demande comment on pourrait desservir les terrains adjacents au tracé est "qui divise et enclave tous les lots" et comment un tracé en montagne avec des voies de raccordement plus longues peut coûter moins cher.

# Les parents de Cap-Rouge craignent un autre accident

par Richard COTE

Des parents de Cap-Rouge sont "tannés d'envoyer trois fois par jour leurs enfants jouer dans le trafic" en les obligeant à aller prendre l'autobus scolaire à un coin de rue où la circulation automobile est relativement dense et rapide.

Ils envisagent même de retenir

éventuellement leurs enfants à la maison si la municipalité et la commission scolaire ne prennent pas à court terme les mesures qui s'imposent pour prévenir une autre tragédie comme celle de mercredi, alors qu'une fillette de cinq ans, Nancy Dominique, périsait sous les roues d'un autobus scolaire.

Bouleversés par le terrible accident qui a coûté la vie à la petite Nancy à quelques centaines de pieds de chez eux, les résidents de la rue Desjardins, à Cap-Rouge, ont décidé de faire toutes les pressions nécessaires pour amener les autorités responsables à leur fournir un service de transport scolaire sécuritaire comme

ils le réclament d'ailleurs depuis plus de six mois déjà.

"Le cas de la rue Desjardins est un cas assez particulier qui peut cependant se répéter à plusieurs endroits dans la région", de dire M. Jean-Marie Michaud, l'un des porte-parole du groupe qui a expliqué que la section nord de la rue Desjardins est une artère d'environ trois quarts de mille de long se terminant en cul-de-sac et où l'autobus scolaire ne pénètre pas sous prétexte qu'il est impossible de tourner au bout pour rebrousser chemin.

"Les 27 enfants de la rue doivent donc se rendre au coin de la rue Desjardins et de la rue Du Domaine pour y attendre l'autobus", a fait remarquer M. H.P. Cunningham, un autre contribuable soulignant que cette dernière rue était probablement la principale artère de la ville et qu'aux heures d'affluence les automobilistes devaient pratiquement faire des prouesses pour ne pas heurter au passage l'un de ces enfants dont l'âge varie de cinq à 12 ans.

Faisant état des nombreuses démarches faites vainement auprès des autorités municipales et scolaires de même que des plaintes multiples portées à la police de Sainte-Foy, M. Jean-Marie Michaud a rappelé qu'une solution immédiate serait facile à apporter et pourrait prendre la forme de la présence d'un brigadier scolaire adulte pour surveiller et protéger les enfants au coin de la rue, ou encore la forme de la construction d'un rond-point au bout de la rue ce qui permettrait à l'autobus de prendre ses passagers près de chez eux et de rebrousser chemin au fond du cul-de-sac.

"Ce sont là toutes des solutions peu coûteuses que nous sommes en droit de demander si l'on tient compte des taxes que nous devons payer", ont précisé les parents inquiets, "nous n'attendons pas cette fois-ci qu'un autre enfant soit victime pour forcer les gens en place à prendre leurs responsabilités".



Le Soleil, Raymond Lavioie

Une fois la semaine, des syndiqués membres du Conseil central des syndicats nationaux de Québec viennent rejoindre les grévistes du Trust général sur la ligne de piquetage, pour leur manifester leur appui.

## Appui aux grévistes du Trust général

par Pierre BOULET

Les 42 employés de bureau de la succursale québécoise du Trust général du Canada, en grève depuis le 28 janvier, ont reçu, hier, un nouveau témoignage d'appui de la part des syndiqués de la région de Québec.

Une quarantaine de militants, membres de divers syndicats affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de Québec (CSN), sont venus accompagner les grévistes sur la ligne de piquetage dressée sur la voie publique, en face des bureaux du Trust général, sur le boulevard Laurier.

Les syndiqués de la région répondaient ainsi à un appel à la solidarité lancé par le Conseil central, il y a quelques semaines. Chaque semaine, en effet, le Conseil central demande à ses affiliés de déléguer quelques membres pour aller appuyer les grévistes du Trust.

Destinée en outre à sensibiliser la population, la manifestation d'appui s'est déroulée dans le calme et l'ordre, entre 8h30 et 10h, au moment où la circulation automobile est la plus dense.

Au cours des deux dernières semaines, des manifestations du même genre ont été organisées.

On sait que les 42 employés du bureau de la succursale québécoise du Trust général négocient en vue d'obtenir leur première convention collective de travail.

Depuis l'accréditation syndicale de ces salariés, en juin 1975, aucune véritable séance de négociation n'a eu lieu, l'employeur n'ayant pas accepté de discuter autour du projet de syndicat.

### Menace d'injonction

La tenue de manifestations d'appui comme celle d'hier sera contestée par la partie patronale, en cour supérieure, la semaine prochaine.

Dans une requête en injonction, déposée cette semaine devant le juge Vincent

Masson, le Trust général du Canada prétend que le piquetage des syndiqués et de leurs sympathisants est illégal.

L'employeur demande donc à la cour, entre autres mesures, de restreindre à trois le nombre de piqueteurs qui seraient autorisés à piqueter "sur la voie publique".

La requête en injonction sera vraisemblablement débattue au cours de la semaine prochaine.

**ERRATUM**  
Veuillez noter que dans l'annonce de Guillot Inc., parue les 2 et 6 mars derniers, on aurait dû lire:

**Cascade**  
60

**Chauffe-eau LOCATION**  
\$3.00 par mois au lieu de \$3.25

**GIULLOT INC.**  
ÉLECTRICITÉ - PLOMBERIE - CHAUFFAGE  
SERVICE RAPIDE JOUR ET NUIT  
661-9211

**Crédit Foncier**  
Fondé en 1880

### Obligations de 5 ans

Minimum: \$500

**10 1/4%**  
Intérêts payés semi-annuellement

**10 1/2%**  
Intérêts payés annuellement

Québec: 1135, Chemin St-Louis  
(418) 681-0277 (M. J. Arsenault)  
(Mme L. Brulotte)

Frais vires acceptés  
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec



# la page cinq

## Opinion

# La fusion histoire-géographie mène à un cul-de-sac

par Micheline Johnson et Roch Choquette

On sait qu'en 1975, une décision de l'Assemblée nationale du Québec a rendu l'enseignement de l'histoire nationale obligatoire au deuxième cycle du secondaire. Cette décision s'est trouvée à modifier le programme d'études de l'enseignement secondaire en diminuant encore les possibilités d'option pour les élèves de ce secteur. Il est trop tôt actuellement pour parler des conséquences à long terme de cette décision mais il est clair que des conséquences à court terme ont déjà eu lieu. Ainsi, l'enseignement de la géographie s'est trouvé singulièrement dérangé car le nombre d'élèves qui choisissaient cette matière, dans la grille-horaire précédente, a considérablement diminué au profit des élèves qui sont maintenant "obligés de choisir l'histoire". De plus, nombre de professeurs de géographie sont obligés d'enseigner l'histoire. Enfin, le programme d'histoire nationale devant être offert, dès septembre 76, aux élèves du secteur professionnel, le plan d'études du programme d'histoire nationale devra être modifié pour satisfaire cette nouvelle clientèle.

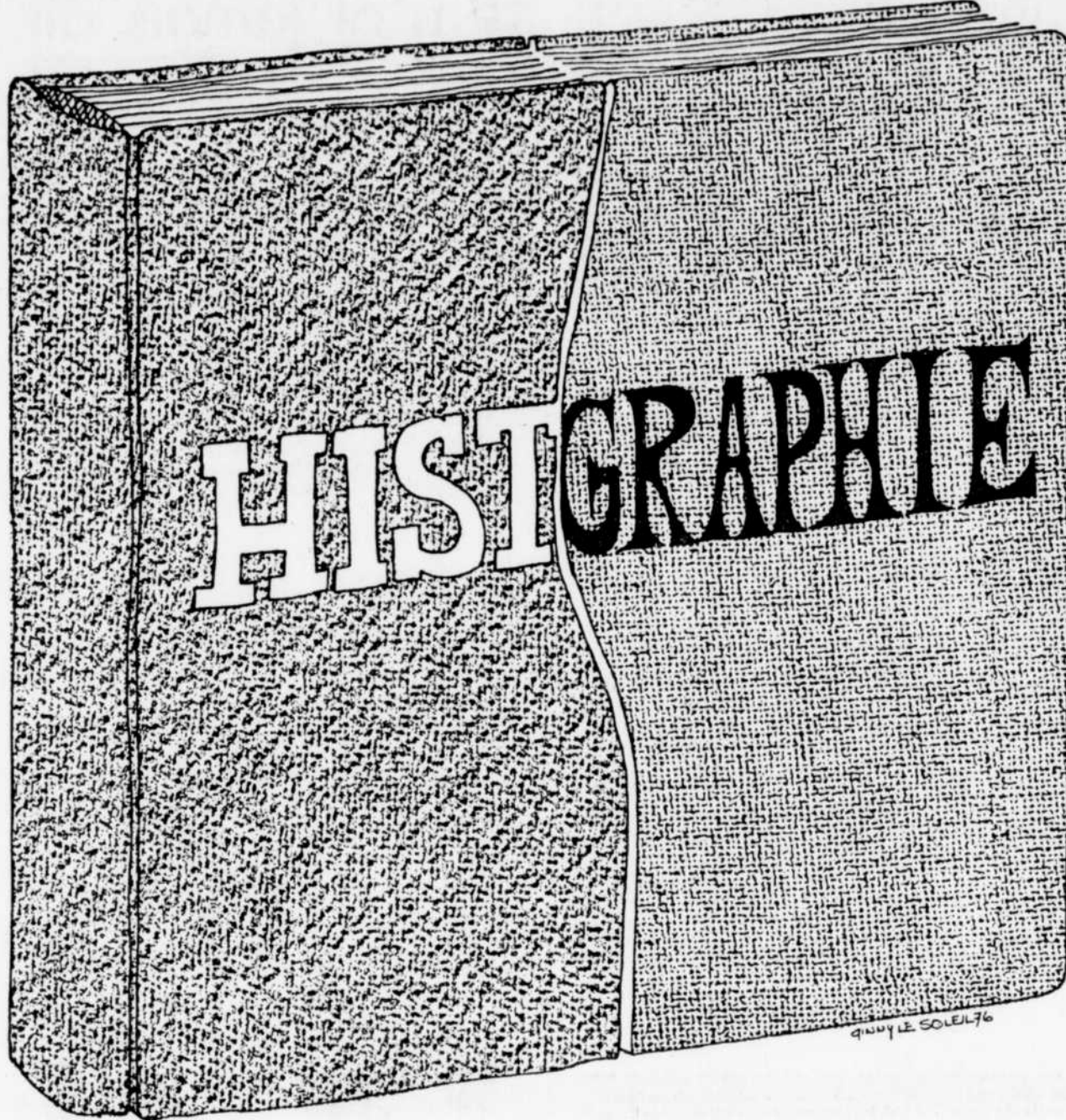
Il est évident que ces conséquences à court terme ne sont que les symptômes d'un malaise plus général qui est le problème de la conception globale de l'enseignement secondaire. Il n'est pas dans notre propos de traiter de cette question ici. Toutefois, certaines déclarations de fonctionnaires du ministère de l'Éducation peuvent prêter à réflexion. Ainsi, lors du dernier congrès de la Société des professeurs de géographie du Québec, M. Roger Haeblerlé, directeur de programmes à la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire au ministère de l'Éducation du Québec a fait une déclaration. Commentant la décision de l'Assemblée nationale du Québec de rendre l'enseignement de l'histoire obligatoire, il a dit: "Il est évident que cette mesure est provisoire car elle s'inscrit dans une révision complète du programme d'études au secondaire." Et analysant, par la suite, les questions qu'il faudrait se poser à l'intérieur de cette révision du programme d'études au secondaire il mentionne: "1. Est-ce toujours important d'avoir une matière obligatoire en 1975 puisque le cours secondaire n'est plus terminal et qu'il peut être considéré comme un processus d'éducation continue? 2. Le contenu de certaines disciplines est-il bien précisé? 3. Le nombre de périodes est-il juste pour tous les cours? Certains cours pourraient avoir cinq périodes par semaine alors que d'autres pourraient en avoir moins. 4. Faut-il spécialiser les disciplines au secondaire ou prévoir des approches plus intégrées? Par exemple, un cours de science de l'homme au deuxième cycle pourrait comprendre l'histoire et la géographie nationales." M. Haeblerlé terminait son exposé en espérant que toutes ces questions trouveraient réponse au moment de la révision du programme d'études au secondaire.

### Toujours des solutions administratives

Il nous semble clair que les préoccupations principales de M. Haeblerlé semblent être d'ordre administratif. Ne parle-t-il pas de "caractère obligatoire" à supprimer, de "nombre de périodes" et d'"intégration de discipline"? Son souci majeur serait-il alors d'économiser des périodes pour satisfaire les exigences de la grille-horaire et du système d'options. Se pourrait-il que, selon une bonne tradition qui nous est maintenant familière, les fonctionnaires du ministère pensent trouver des solutions avant même d'avoir posé les problèmes fondamentaux de l'école secondaire? Or, nous apprenons par la directive 08-00-12 que "les commissions scolaires (...) pourront offrir à leur clientèle un cours d'histoire-géographie du Québec et du Canada (...), comme alternative aux programmes 475-412 et 470-412". En fondant les deux cours, histoire nationale et géographie nationale en un seul cours d'"études canadiennes" sous le modèle des "Social Studies" américain, on fera une importante économie de périodes dans la grille-horaire surchargée du 2e cycle du secondaire; on donnera satisfaction, en apparence simultanément, aux professeurs d'histoire et de géographie du Québec qui seront, semble-t-il, tous habilités à enseigner ce programme d'"études canadiennes"; on évitera d'entamer le bloc de matières scientifiques intouchable qui figure dans la grille-horaire du secondaire depuis que cette voie royale d'accès aux études collégiales a été constituée dans l'éventail des cours du secondaire; on continuera d'accorder aux Commissions scolaires une autonomie inquiétante dans la composition des programmes d'études.

Il nous paraît regrettable qu'on ait continuellement recours à des solutions de type administratif pour régler des problèmes de formation globale. Mais nous n'en sommes pas surpris. La population a appris à ses dépens, depuis longtemps, que les technocrates du ministère de l'Éducation préfèrent toujours les ordinateurs, les organigrammes ou les schémas théoriques de développement aux réalités concrètes, celles qui sont vécues par l'ensemble des élèves et des professeurs du niveau secondaire.

Sur le plan pédagogique, cette décision aura des conséquences assez désastreuses. Sans épiloguer longtemps sur la différence de méthodologie qui distingue l'histoire de la géographie, on peut examiner tout bonnement les conséquences pratiques de la coexistence, de ces deux disciplines à l'intérieur d'un programme unique. Tout d'abord, rappelons que depuis 10 ans, il s'est abattu beaucoup de besogne au niveau de l'enseignement des sciences humaines au



Pourquoi refaire au Québec une réforme que les Américains et les Canadiens anglais ont jugée négative? Les fonctionnaires du ministère de l'Éducation ont récemment émis une directive recommandant l'intégration des programmes d'histoire et de géographie au

secondaire. Le grand public aurait tort de s'imaginer que l'enseignement de l'histoire et de la géographie se fait de la même manière que "dans son temps". Dans de nombreuses commissions scolaires, dans de nombreuses polyvalentes, des équipes ont été constituées pour mettre en place des cadres d'enseignement plus adaptés. (...)

### La formation des maîtres

Enfin toute la question de la formation des maîtres serait à repenser. En effet, tous les programmes actuels de formation des maîtres dans les universités québécoises séparent la formation des professeurs de géographie de celle des professeurs d'histoire dans leurs programmes universitaires. Il en est de même pour les cours offerts aux maîtres en exercice. La formation reçue dans les universités deviendrait de ce fait complètement inadéquate pour les futurs enseignants du programme d'"études canadiennes" suggéré et on peut même se demander qui seraient les didacticiens qui prépareraient à enseigner ce programme d'"études canadiennes". (...)

Ces propos peuvent paraître réactionnaires. En effet, l'intégration des disciplines est à la mode par les temps qui courent. Au nom de l'intégration, il se fait actuellement dans la province de Québec tant d'expériences différentes qu'il n'est pas possible pour l'instant, d'évaluer objectivement les résultats de ce cadre pédagogique. Pour notre part, l'expérience nous a appris qu'au nom de l'intégration des disciplines on instaurait un système pédagogique dans lequel une ou plusieurs matières étaient considérées comme instrumentales par rapport aux acquisitions fondamentales d'une autre discipline. A partir du même principe, pourquoi ne songe-t-on jamais à intégrer des matières dites scientifiques? En théorie, l'intégration des matières semble toujours souhaitable. En pratique, elle se fait presque toujours au nom d'objectifs spécifiques à une discipline en particulier. A notre connaissance, il n'y a guère que les jardinières d'enfants dans les maternelles qui réussissent cet objectif inaccessible de l'intégration des disciplines.

### Le modèle américain

L'intégration de l'histoire et de la géographie dans un programme unique n'est pas une chose nouvelle. Au contraire, elle existe aux Etats-Unis depuis près d'un siècle. En effet, sous le titre de Social Studies ou de New Social Studies, d'innombrables programmes

niveau secondaire, contrairement à la décision de l'Assemblée nationale rendant l'enseignement de l'histoire obligatoire. Premiers intéressés, les professeurs de ces deux matières s'opposent.

d'études ont été élaborés aux Etats-Unis, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire. (...)

Le cadre même des sciences humaines a été considérablement élargi et ce sont toutes les matières de l'homme qui sont proposées aux adolescents américains, de l'anthropologie à l'économie. On y inclut également, bien entendu, la formation politique du futur citoyen.

Psychologues et pédagogues ayant démontré à satiété depuis Dewey que l'histoire et la géographie étaient inaccessibles aux intelligences enfantines à l'école élémentaire, du moins dans le cadre où elles étaient traditionnellement présentées, c'est-à-dire un cadre axé sur la mémorisation de certains faits, les "Social Studies" ont donné lieu, aux Etats-Unis, à des curriculums extrêmement intéressants pour le niveau élémentaire. (...)

Contesté dans certaines de ses applications locales, le cadre des "Social Studies" au niveau élémentaire a cependant le mérite de permettre une approche globale de la réalité. C'est pour viser un tel objectif que le programme des "Sciences humaines à l'élémentaire" a été instauré, dans les écoles du Québec, à l'automne de 1971. Ce programme est fort différent de l'enseignement traditionnel de l'histoire et de la géographie. (...)

Or, s'il était pertinent de choisir l'intégration des matières pour enseigner les Sciences humaines à l'élémentaire, il semble qu'il soit plutôt risqué de faire la même chose pour le niveau secondaire.

### Retour à la géographie

Dans un article récent, M. Pierre Dagenais met bien en évidence la tendance actuelle dans l'orientation des programmes de géographie aux Etats-Unis. Pour situer le contexte historique de cette nouvelle orientation de l'enseignement de la géographie, on se reporte au début des années 60. Les Russes viennent de damer le pion aux Américains dans la course aux exploits spatiaux, les premiers, ils ont réussi à lancer un homme (Yuri Gagarin) dans l'espace extraterrestre. L'exploit soviétique plonge les Américains dans un étonnement admiratif mêlé de consternation.

Ces succès de leurs rivaux ébranlent l'assurance tranquille et sereine de leur supériorité, provoquant, entre autres réactions, un vaste mouvement de mise en question de la valeur de leur système d'éducation. (...)

Suite à ce mouvement de valorisation de l'enseignement de la géographie, cette discipline est offerte depuis 1970 comme matière autonome au niveau secondaire sous le vocable de High School Geography.

Il nous semble donc évident qu'un retour à un enseignement type "Social Studies", selon une approche intégrée de l'histoire et de la géographie, serait un recul en considérant l'orientation récente manifestée notamment aux Etats-Unis et dans certains pays du monde. (...)

### Crise de l'histoire

Quant à l'enseignement de l'histoire, tel que donné dans le cadre des "Social Studies", il a donné lieu à des critiques radicales. Dans un article récent, M. Roger Saucier, de l'université Laval, analysait longuement les causes de cette crise de l'enseignement de l'histoire. Cette crise n'est certes pas étrangère aux difficultés que traverse cette discipline même dans les milieux universitaires. Mais il est clair que partout, cet enseignement est en perte de vitesse. Qu'elle soit à la remorque des "Social Studies", ou noyée dans l'encyclopédisme traditionnel, l'histoire cède de plus en plus la place aux autres "Sciences sociales". Ainsi, de nombreux programmes d'histoire diachronique sont expérimentés en Belgique, en France et au Québec. Dans ces programmes, les concepts de sociologie et d'économie ont remplacé les cadres traditionnels de l'histoire. Est-ce un progrès? (...)

Au Canada anglais, l'histoire est plus souvent enseignée dans un cadre global appelé "Canadian Studies" ou "Social Studies". (...)

Conclusion: "La majorité des diplômés anglophones de l'école secondaire quitte les classes d'études canadiennes sans avoir acquis les aptitudes intellectuelles, les connaissances et l'attitude dont ils ont besoin pour jouer un rôle efficace de citoyen du Canada d'aujourd'hui" écrit A.B. Hodgetts au terme de son enquête *Quelle Culture? Quel héritage?*. Au total, il apparaît donc que l'intégration des disciplines pour les sciences humaines ressemble davantage à un échec qu'à un succès au niveau secondaire.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si les enseignants envisagent avec pessimisme le projet d'"études canadiennes" que plusieurs commissions scolaires s'approprient à instaurer avec la bénédiction du ministère. Le "Comité québécois des sciences humaines", seul comité consultatif auprès de la D.G.E.E.S., a réagi vigoureusement, le 21 novembre 1975, par une résolution adoptée à l'unanimité, selon laquelle ce comité souhaite que, et la géographie et l'histoire s'enseignent au niveau secondaire, selon diverses modalités adaptées aux différents secteurs.

Les deux sociétés de professeurs impliquées dans cette action, la S.P.G.Q. et la S.P.H.Q., se sont hâtées, par une lettre signée par leurs présidents respectifs, d'entériner cette résolution et elles ont invité leurs membres, par une lettre circulaire du 18 décembre 1975, à refuser d'enseigner un programme d'"études canadiennes" et à lutter avec elles à promouvoir l'enseignement de l'histoire et de la géographie au niveau secondaire.

Ce groupe de professeurs est certes conscient des difficultés qui sont les siennes. L'enseignement de l'histoire et l'enseignement de la géographie se heurtent à des difficultés énormes. Il doit d'abord se désaffaiblir d'une conception encyclopédique et élitiste qui fait uniquement de ces enseignants une habileté à reconnaître des noms. Il doit ensuite viser à développer la base méthodologique indispensable qui sert de support aux apprentissages réels. De plus, il doit adapter à des auditoires de plus en plus jeunes et variés, un contenu de plus en plus complexe et vaste. La tâche à accomplir en effraierait plus d'un. Mais quand on lit les *Bulletins de Liaison* de ces deux sociétés de professeurs, force nous est de constater que c'est là qu'on est le plus lucide.

### Une culture sans racine

En somme, les professeurs d'histoire et de géographie souhaitent mettre fin à la culture sans racine qui se pratique depuis quinze ans dans nos écoles. Ils veulent redécouvrir la valeur dynamique de la perspective historique et l'approche pluridisciplinaire propre à la perspective géographique. La valeur formatrice de ces deux disciplines n'est pas à démontrer. Toute formation qui les néglige relève d'une pédagogie mesquine et inadéquate. Aussi, à l'heure où l'ensemble des disciplines scolaires se coupe de ses racines, à l'heure où on pratique allègrement partout le *Tabula rasa*, faisant fi de tout ce qui nous a précédé en ayant l'air de penser qu'une réflexion pédagogique qui ne serait pas nouvelle n'est pas valable, il est réconfortant de constater que des professeurs n'ont pas démissionné.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

## tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE, SEPT-ILES ET PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITÉ, DU LUNDI AU VENDREDI 0,25, LE SAMEDI 0,40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi:	\$12.50	\$23.00	\$50.00
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur)	\$15.75	\$31.25	\$62.50
PAR LA POSTE, lundi au samedi			
Province de Québec	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Autres provinces du Canada	\$17.50	\$35.00	\$70.00
Pays étrangers	\$37.50	\$75.00	\$150.00

**SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)**  
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30  
**647-3334**

**RENSEIGNEMENTS**  
**647-3233**  
**RÉDACTION**  
**647-3394**

**SERVICE DE LA PUBLICITÉ**  
ANNONCES CLASSÉES **647-3311**  
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**  
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**  
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3536**

**AUTRES SERVICES**  
ACHATS **647-3241**  
CRÉDITS ET RECOURS **647-3236**  
PERSONNEL **647-3219**  
PROMOTION **647-3342**

# La plupart des premiers ministres appuient Bourassa

par La presse CANADIENNE

La plupart des dirigeants des autres provinces se sont ralliés à l'appel lancé par le premier ministre Robert Bourassa en vue de faire opposition à des mesures unilatérales de la part du gouvernement fédéral à propos des amendements à la constitution canadienne.

On sait que le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a déclaré le week-end dernier que le gouvernement d'Ottawa pourrait prendre de telles mesures unilatérales pour rapatrier la constitution si aucune entente ne peut intervenir entre les provinces à ce sujet.

Il devait cependant adoucir sa position sur ce point, à la suite des controverses soulevées par sa déclaration, et préciser qu'il ne demanderait pas au Parlement d'agir avant

qu'il ait consulté les gouvernements des provinces.

Comme on sait, la constitution canadienne — l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui a 109 ans cette année — ne peut être amendée que par le Parlement britannique. On a pu assister, ces dernières années, à l'échec d'un certain nombre de tentatives visant à l'établissement d'un consensus à propos d'une éventuelle formule purement canadienne d'amendement constitutionnel.

Dans le cadre de sa campagne d'opposition à tout amendement unilatéral de la constitution, M. Bourassa rencontre aujourd'hui, à Montréal, M. Frank Moores, premier ministre de Terre-Neuve qui préside cette année le conseil des premiers ministres provinciaux.

Entre-temps, d'autres dirigeants

provinciaux ont fait connaître leurs points de vue.

Ainsi M. Allan Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan, estime que la question du rapatriement de la constitution n'est pas ce que l'on pourrait qualifier de question d'intérêt urgent pour le public.

"Je ne peux pas comprendre pourquoi le premier ministre aurait fait une telle déclaration si ce n'est pour détourner l'attention des actes de son gouvernement et de ses ministres", a-t-il ajouté.

Consultations nécessaires

Si Ottawa peut opérer le changement unilatéralement, a dit M. Blakeney, "les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario demeureront toujours à la merci du centre du Canada".

Le premier ministre de l'Alberta,

M. Peter Lougheed, a fait état de son côté d'une certaine inquiétude à la suite des déclarations de M. Trudeau, ajoutant qu'il espérait que le premier ministre réviserait sa position.

M. Bourassa a d'autre part eu une conversation, mercredi, avec le chef du gouvernement de Victoria, M. William Bennett, présentement en vacances. De plus, le procureur général de la Colombie-Britannique, président d'un comité qui étudie la constitution, a lancé un appel "à la raison" en vue d'un consensus dans tout le pays.

M. William Davis, premier ministre de l'Ontario, a déclaré lui aussi que

tout amendement à l'AAAN ne devrait être envisagé qu'après consultation avec les provinces.

D'après M. Davis, il est peu probable que le gouvernement fédéral s'engage sérieusement dans le champ des amendements constitutionnels sans avoir obtenu au préalable l'appui des provinces.

Au Manitoba, le premier ministre Ed Schreyer s'est montré plus conciliant envers une éventuelle décision unilatérale d'Ottawa.

Le gouvernement manitobain préfère que le Canada rapatrie sa constitution pas un processus con-

certé auquel participeraient toutes les provinces, a-t-il dit, mais il ne s'opposerait pas à un geste unilatéral.

M. Alex Campbell, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, est lui aussi en faveur d'une consultation avec les provinces, mais il a fait une mise en garde contre l'utilisation de la question constitutionnelle à des fins de négociation.

Si certaines provinces continuent à vouloir se servir de la question du rapatriement comme prétexte pour aborder d'autres questions, a souligné M. Campbell, elles risquent d'avoir à faire face à une décision fédérale unilatérale.

## Je n'ai jamais dit ça (Trudeau)

Par Georges ANGERS  
du bureau du Soleil

OTTAWA — Le mouvement, amorcé dimanche par le leader des libéraux fédéraux du Québec, M. Marc Lalonde, pour minimiser les propos qu'a tenus le premier ministre Trudeau vendredi dernier continue de prendre de l'ampleur.

Après avoir dénoncé, mercredi, les journalistes "séparatistes" qui l'ont mal cité, M. Trudeau a laissé entendre, hier, qu'il n'avait jamais dit les choses qu'on lui reproche.

Le premier ministre est d'ailleurs fort bien appuyé dans cette veine par les membres de son caucus qui s'ap-

prêtent à rendre publique une motion d'appui à leur chef si besoin s'en fait sentir. Ce pourrait être le cas par exemple si les commentaires des députés libéraux à Québec devenaient trop insistants, a fait remarquer, hier, un membre du caucus libéral fédéral.

La motion en question a été adoptée, hier, lors de la réunion régulière du caucus libéral fédéral et on n'attend que le moment opportun pour le publier.

Il se pourrait fort bien cependant que cela ne soit pas nécessaire puisque les Communes semblent avoir définitivement laissé de côté cette question préférant davantage exploiter l'affaire du juge Mackay. Ainsi,

une seule question a été adressée, hier, aux ministériels en rapport avec les propos de M. Trudeau à Québec, question qui n'était somme toute qu'une boutade du député conservateur George Hees destinée à dérider la Chambre.

Les ministériels s'efforçant de minimiser les propos du premier ministre et l'opposition ne saisissant pas cette autre occasion de s'attaquer au gouvernement, il y a fort à parier que les propos de M. Trudeau n'aient été qu'un mauvais moment à passer pour les libéraux fédéraux ainsi que ceux du Québec.

## Nouvelle explosion au Kentucky

OVEN FORK, Kentucky (AP) — Quarante-huit heures après un premier coup de grisou qui avait fait 15 morts, mardi, dans une mine de charbon à emmuré 11 personnes, hier, à proximité du lieu du premier accident, dont trois inspecteurs des mines qui tentaient de déterminer les causes de la première catastrophe.

Les autres emmurés sont des mineurs qui étaient chargés de débayer les galeries bouchées.

### Drury...

(Suite de la première page)

mutisme des plus complets sauf pour affirmer qu'il n'avait pas fait d'ingérence.

Ce n'est qu'hier que le ministre montréalais anglophone avait ouvert une autre porte à l'opposition en affirmant que son appel téléphonique au juge adjoint de la cour supérieure, J. James Hugessen, avait eu lieu le jour suivant le début des audiences au moment donc où cette cause était pendante devant le tribunal.

Le juge Hugessen entendait alors la cause du ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, accusé par le juge Kenneth Mackay d'outrage au tribunal suite à ses propos injurieux contre la décision de ce dernier dans la cause des cinq raffineries de sucre.

Selon la presse anglophone, citant une source gouvernementale non identifiée, M. Drury aurait demandé au juge Hugessen de régler à l'amiable et hors cour l'affaire Ouellet parce que la condamnation d'un ministre francophone par la magistrature anglophone de Montréal aurait été mal vue et "possiblement explosive".

M. André Ouellet écopait quelques heures plus tard d'une condamnation de \$500 et était obligé de faire des excuses au juge Mackay dans les 10 jours.

Cette cause est maintenant en appel.

Une semaine mouvementée

La démission du ministre Drury surviendrait donc neuf jours après que le Globe and Mail de Toronto eut publié les lettres du juge Mackay au ministre de la Justice Ron Basford et

au juge Deschênes, fuite qui avait été rendue possible par le procureur de la poursuite dans le propos du ministre André Ouellet, Me Richard Holden. Le juge Mackay se plaignait du fait que trois ministres du gouvernement fédéral étaient intervenus dans le processus judiciaire au Québec.

Le président du Conseil du trésor, Jean Chrétien avaient été le plus rapide dans sa riposte.

### Rapatriement de...

(Suite de la première page)

cial". C'était une allusion au pouvoir de dépenser du fédéral dont il avait été question, quelques jours auparavant, au cours d'une conférence des premiers ministres provinciaux à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Enfin, des proches de M. Bourassa avaient, à l'issue du discours du premier ministre québécois au Mont-Gabriel, confié au SOLEIL que les exigences québécoises en matière constitutionnelle toucheraient aussi la Cour suprême et le Sénat afin d'éviter, dans le premier cas, que les décisions favorisent presque toujours le gouvernement central.

A la session

Les grandes orientations du Québec en matière constitutionnelle connaîtront un autre écho, peut-être très important, des mardi prochain, lors du

début de la 4e session de la 30e législature, dans le traditionnel discours inaugural.

Le scénario de cette session sera également dominé au cours des prochains mois par les négociations dans les secteurs public et parapublic, le prochain budget, (probablement sans hausse d'impôt), le rapport Dutil sur la pégre et enfin les Jeux olympiques.

Au plan législatif, les membres de l'Assemblée nationale seront appelés à se pencher sur de nombreuses législations dont plusieurs ont été déjà annoncées ou encore sont prévisibles.

Les députés libéraux ont d'ailleurs consacré la majeure partie de leur réunion spéciale (caucus) d'hier, à Québec, à prendre connaissance des grandes lignes de projets de loi qui seront déposés à l'Assemblée nationale dès la semaine prochaine.

## Un litre "tablette", please

WASHINGTON (AP) — Les Américains amateurs de boissons alcoolisées risquent d'avoir quelques difficultés dans les prochaines années à mesurer leurs capacités d'ingestion car le gouvernement a décidé, d'appliquer le système métrique à la contenance des bouteilles.

A partir du mois d'octobre, en vertu de la réglementation arrêtée par le Bureau des alcools, du tabac et des armes à feu du département du

Trésor, les distillateurs devront utiliser pour l'ordre, le régime du roi Juan Carlos la vente de leurs produits des bouteilles standardisées conformément aux normes du système métrique.

En 1980, toutes les boissons alcoolisées seront vendues dans des bouteilles standardisées. Il n'y aura plus que six contenances autorisées contre dix actuellement.

Mais, d'ici là, les distillateurs pourront utiliser

les deux systèmes et les consommateurs devront procéder à un choix délicat entre 16 contenances pour les bouteilles.

M. Rex Davis, directeur du Bureau des alcools, a déclaré que la nouvelle réglementation devrait "avoir des effets bénéfiques tant au niveau des consommateurs qu'à celui de l'industrie".

Les tailles standardisées des bouteilles empêcheront toute manipulation en vue de tromper l'acheteur.

### le saviez-vous?

L'abeille bat les ailes 250 fois par seconde, alors que la mouche de maison ne le fait que 190 fois (UPI).

# Votre enfant reçoit-il toute l'attention que vous souhaiteriez?



### Les effets des groupes trop nombreux

- On connaît moins les élèves; on peut moins s'arrêter aux cas individuels.
- Il est impossible de leur donner des explications supplémentaires.
- Il est impossible d'avoir une réponse à toutes les questions qu'ils seraient en droit de poser.
- L'élève peut avoir l'impression d'être un numéro.
- Les étudiants, en général, ont moins d'attention de la part du professeur.
- La multiplication depuis quelques années des classes à divisions multiples amène un professeur à s'occuper d'un groupe au détriment d'un autre.
- A la maternelle, les groupes trop nombreux ne favorisent pas l'intégration des écoliers à la vie scolaire.

### Les avantages des petits groupes

- Il est possible de porter plus d'attention à chacun des étudiants.
- Les étudiants prennent conscience qu'ils peuvent poser des questions sur un point non compris.
- On peut vérifier plus rapidement si les étudiants ont compris.
- Il y a moins de temps entre la remise d'un travail et sa correction, ce qui a pour effet de conserver l'intérêt de l'étudiant.
- Le taux d'échecs est plus faible dans les petits groupes.
- L'esprit de groupe est très bon, les étudiants sont beaucoup plus à l'aise.



# Combattons pour réduire le nombre d'élèves par classe!

Syndicat des professeurs du Québec Métropolitain — Syndicat des travailleurs de l'enseignement de Chauveau-Charlesbourg — Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec — Syndicat de l'enseignement de Pascal-Taché — Syndicat des travailleurs de l'enseignement de Charlevoix — Association des enseignants de la Tardivel — Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage — Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'enseignement de Louis-Frêchette — Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis — Syndicat des enseignants de la Chaudière — Syndicat de l'enseignement du Nordet

# faits divers

## L'incendie dans la rue de l'Eglise fait 2 morts

par Lucien LATULIPPE

Les deux personnes qui ont péri, hier, dans l'incendie de la maison de rapport située au 320 rue de l'Eglise, à Québec, ont été identifiées comme étant Thomas Turcotte, âgé de 71 ans, qui occupait l'appartement 61, et Jean-Roch Desbiens, âgé de 64 ans, qui était originaire de Saint-Siméon de Charlevoix et qui habitait l'appartement 14.

M. Turcotte est complètement calciné et il a été trouvé sur le palier de l'escalier, vers 4h30 hier matin. Il a tenté de s'échapper par la porte avant, mais il a été traqué par les flammes.

Quant à M. Desbiens, il a été découvert dans son appartement du sous-sol, hier après-midi, par le préposé à la pompe utilisée pour refouler l'eau à l'extérieur. Il reposait dans l'eau.

La Sûreté municipale détient un homme dans la trentaine en rapport avec cet incendie qui serait d'origine criminelle. Le suspect avait déjà été interrogé en rapport avec un autre feu, dans la 3e Rue, l'an dernier. Les enquêteurs ont toutefois établi que la fourniture n'est pas impliquée, car ils l'ont trouvée intacte en fouillant les lieux, avec les chimistes J.-J. Ravary et Gilles Leduc, de l'Institut médico-légal de Montréal.

Il est plausible que l'incendie ait éclaté sur le premier palier de l'escalier intérieur à l'avant de l'immeuble. Il est également possible qu'il ait pu avoir pris naissance dans l'appartement n° 11, au sous-sol, dont le locataire manque à l'appel. Louis Benoit devait être chez lui, mais il n'a pas été vu de la journée, hier.

Le témoignage d'une personne qui demeure dans une maison en face, sur la rue de l'Eglise, est des plus troublants. Ce témoin dit qu'il a entendu du bruit et qu'il a entendu des gens parler de feu. Mais il est possible qu'à ce moment-là, ce soit des gens de la maison incendiée qui s'échappaient en parlant du feu.

Par ailleurs, le détective Jean-Marie Deslauriers et l'investigateur Jean Lépine ont rencontré plusieurs des locataires, hier. La maison appartenant à M. Nazaire Champagne était divisée en une trentaine de chambres ou appartements dont quelques-uns n'étaient pas loués.

Serge Chabot, qui habitait l'appartement 62, au dernier étage, a été interrogé à l'hôpital où il est traité pour des brûlures à la figure et aux mains. Il a dit qu'il était sorti par l'escalier avant et qu'il avait passé dans le feu. Il

s'est élançé à travers la porte et il est tombé dans la rue.

Gas-ton Grenier qui demeurait au 2e étage a aussi été vu à l'hôpital. Il avait sauté par la fenêtre de sa chambre et il était blessé à une jambe.

Laurent Bergeron habitait l'appartement 4, au sous-sol, et il s'est brûlé aux mains en s'échappant par l'arrière.

Quelques autres locataires et la concierge n'ont pu être rencontrés, hier, et les enquêteurs devaient tenter de le faire, aujourd'hui.

L'alerte a été lancée par un passant. Presque en même temps, le témoin demeurant en face de la maison incendiée a appelé Bell Canada pour demander d'alerter les pompiers de Québec.

La maison dont la construction remonte à 1941 a subi des dommages très élevés et elle est considérée comme une perte presque totale. Le toit d'une maison voisine, située rue de La Salle, a été endommagé. Ses occupants l'avaient évacuée au cours de l'incendie. Les pertes matérielles dépassent \$100,000.

### Autres incendies

Les enquêteurs n'ont eu le temps, hier, de s'occuper des deux autres incendies qui ont éclaté, hier matin également.

La cause de l'incendie aux 2928 et 2930, 1ère Avenue, n'est pas définie. L'incendie aurait été causé par un fumeur négligent qui a visité le lavomat ouvert 24 heures sur 24.

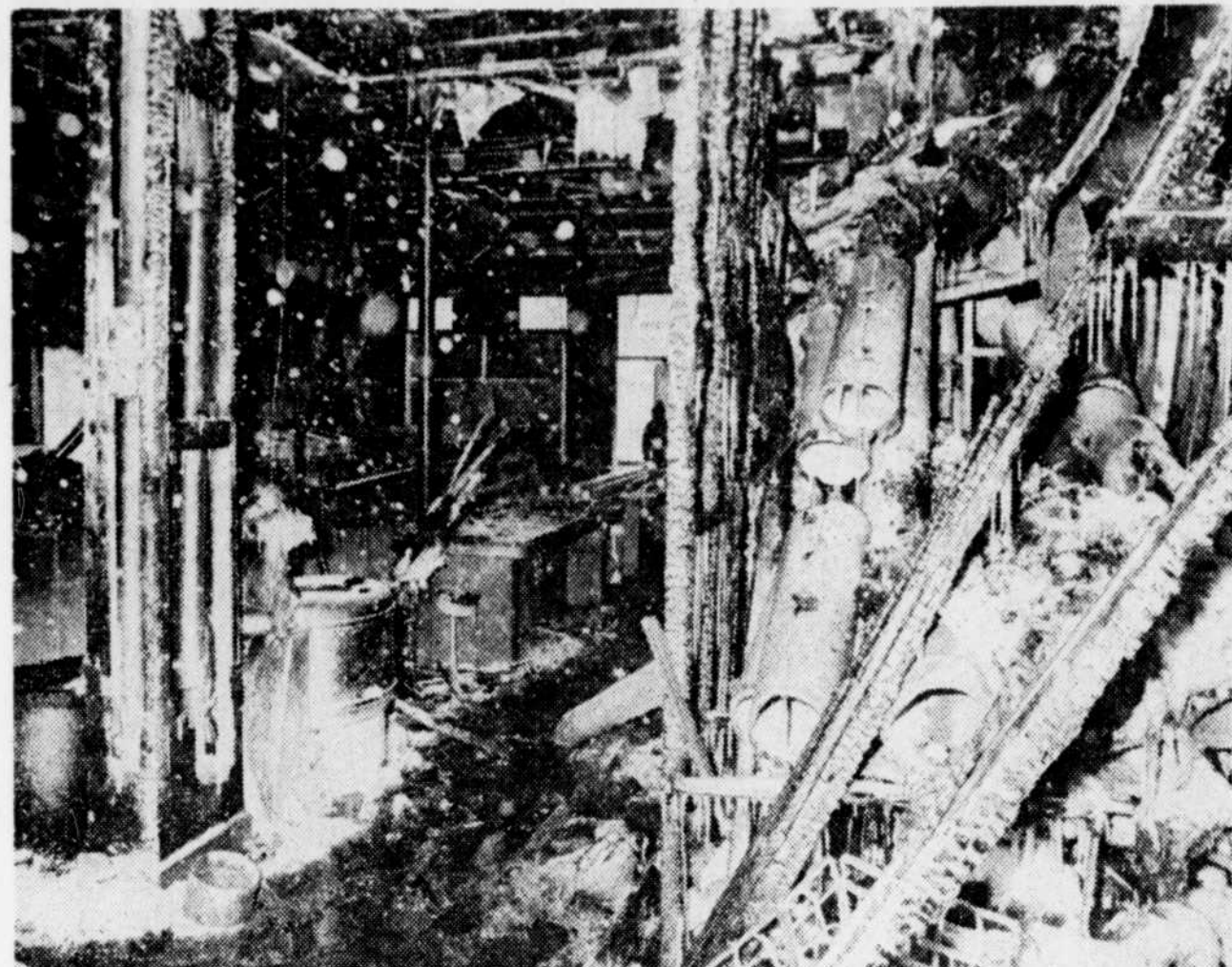
L'immeuble de deux étages abritait un lavomat, au rez-de-chaussée, et les bureaux de l'agence de prêts AVCO, à l'étage supérieur. Tout l'intérieur a été ravagé, ainsi que le toit, ce qui entraîne des pertes d'au moins \$100,000.

Quant à l'incendie au 220, 26e Rue, il est positivement l'oeuvre d'une négligence de la personne qui habitait l'appartement 11, au troisième étage. La femme qui avait été appréhendée comme suspect dans ce cas a été libérée hier soir, mais on croit qu'un fumeur négligent (peut-être elle ou une autre personne) serait à blâmer.

Les pompiers avaient été alertés à cet endroit, vers 1h30, par Bell Canada, mais ils n'avaient rien trouvé d'anormal. Deux heures plus tard, le feu était pris de plus belle et la femme de l'appartement 11 a dit aux enquêteurs que le feu avait pris chez elle.

La maison de six logements a subi des dommages élevés. Le toit est à ciel ouvert. Les logements de l'étage supérieur sont aussi calcinés et ceux de l'intérieur ont été inondés.

La maison adjacente qui compte aussi six logements a subi des méfaits par l'eau et la fumée. Les dommages sont estimés à au moins \$50,000.



Intérieur du lavomat de la 1ère avenue

Le Soleil, Roland Marcoux



Le Soleil, Roland Marcoux

## Débouché pour Greenpeace

Puisque la Fondation Greenpeace a désormais renoncé à son projet de s'interposer entre les bébés phoques et les chasseurs de Terre-Neuve, elle devrait collaborer avec un comité indépendant dans l'étude de la préservation de ces animaux.

C'est qu'a suggéré, hier aux Communes, le ministre des Pêcheries, M. Roméo LeBlanc.

Le ministre a ajouté que ce comité n'était pas un organisme d'Etat et que l'un de ses membres séjournerait actuellement à Terre-Neuve, où il étudierait les conditions dans lesquelles se déroule la chasse aux phoques.

### ERRATUM

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue mercredi dernier dans ce journal. On a omis de mentionner le prix de l'article suivant:

**SOUTIEN-GORGE EN DENTELLE SARONG** pour dames, avec ceinture élastique 100% lycra. Couleurs: blanc et chair. Grandeur: 34 à 40 BCD. Vous auriez dû lire: **\$7.88**

**Woolworth**  
667, rue St-Joseph  
Mail St-Roch seulement

La seconde personne qui a péri, hier, dans l'incendie d'une maison de rapport de la rue de l'Eglise, à Québec, est transportée par des employés de la maison Hubert Moisan. Elle a été identifiée par la suite comme étant Jean-Roch Desbiens, âgé de 64 ans, originaire de Saint-Siméon de Charlevoix.

**AVIS**  
Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue samedi dernier.  
**LE NOUVEAU SALON D'OPTIQUE DU SYNDICAT DE QUEBEC, PLACE FLEUR DE LYS**  
529-7351 local 266  
est bien situé à l'étage principal près de l'entrée du Pot au Feu et non au deuxième.

**BOOM!**  
Nous avons maintenant une salle d'échantillons

- matériaux • préfaits • quincaillerie
- électricité • plomberie • etc...

En voici quelques exemples

Nous faisons la livraison à l'extérieur également.

LATEX SUPER BLANC Intérieur et extérieur. Le gallon	\$3.95	FOAM 4' x 8' x 1". Mq.	\$74
LATEX SEMI-ILLUSTRE. Le gallon	\$5.10	TUYAUX EN CUIVRE 1/2". Rouleau de 60 pieds. RL	\$23.95
TUILE A PLANCHER Vinylo-amante, pré-collée 1/16" - 12 x 12. Chacune	25¢	VENEER 1/4" Pour plancher. La feuille	\$4.75
TAPIS DE CUISINE 100% nylon dans de couleur	\$4.95	TEINTURE Redwood. Le gallon	\$4.95
TUYAUX A.B.S. C.S.A. 1 1/2" 3" 4" 0.45 pl. - 1.20 pl. - 1.80 pl.		CORDE A LINGE Recouverte de nylon. 50'	\$2.95
CHOIX COMPLET Outils Black & Decker Ex.: SCIE SAUTEUSE No 7515 - détail	\$15.95	PLANCHE à tablette 12 pouces. Le pied	25¢
SCIE DEWALT Reg. 332-000	\$112.00	DRAIN 4" TROUE Rouleau de 150 pieds	\$32.00

LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE  
Aussi matériaux neufs et usagés de toutes sortes à prix d'abaisses.

**MODERN PLYWOOD LTD.**  
1205, Courcellette - Ville de Bélair - Tél.: 842-1911  
• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir.

**TAPIS Bigelow**

**ÉMILIE ROCHETTE**

COTE D'ABRAHAM  
ST-VALLIER  
STATIONNEMENT  
EMILIE ROCHETTE  
DE LA COURONNE  
DORCHESTER

**BIGELOW**  
TRÈS NOUVEAUX, TAPIS UNIS VELOUTÉ, "TOUCHÉ ROYAL" PELUCHE DENSE, LUXUEUSE ET SOUPLE. 13 VIBRANTES COULEURS  
PRIX RÉG. \$24.95 v.c.  
PRIX SPÉCIAL: **\$21.95 v.c.**

**BIGELOW**  
TAPIS 100% NYLON FIL RETORD, TRÈS HAUTE DENSITÉ, CHOIX DE 8 COULEURS "TRÈS MODE"  
PRIX RÉG.: \$18.95 v.c.  
PRIX SPÉCIAL: **\$15.95 v.c.**

**BIGELOW**  
TAPIS 100% NYLON DESSINS EN RELIEFS CRÉANT SON DÉCOR VIENT EN 9 COLORIS. ENDOS DE JUTE \$8.95 v.c. POUR \$7.50 v.c. ENDOS DE CAOUTCHOUC \$9.95 v.c. POUR \$7.95 v.c.

**BIGELOW**  
PELUCHE FINI TRÈS SOYEUX FAIT DE FIBRE TREVIRA. CHOIX DE 10 COULEURS  
PRIX RÉG.: \$13.95 v.c.  
PRIX SPÉCIAL: **\$12.50 v.c.**

la maison du tapis à Québec

**ÉMILIE ROCHETTE**  
555 de la couronne, coin st-vallier, 529-4164





# carrières et professions

pour faire paraître vos annonces dans cette page, composez **647-3266**

## SECRETAIRE DEMANDEE

Temps partiel, 2 jours par semaine libre immédiatement.  
Téléphoner à:  
**653-4076** entre 9h. a.m. et 5h. p.m.  
(DEMANDER Mme Drapeau)

## PLAN DE CARRIERE

— Êtes-vous dynamique?  
— Avez-vous confiance en vous-même?  
— Songez-vous à une carrière d'éducateur?  
— Êtes-vous âgé de 23 ans, marié ou 25 ans célibataire?  
— Avez-vous complété un secondaire V?  
Si oui, un plan de carrière vous est offert dans un centre d'accueil de type scolaire pour jeunes garçons de 12 à 18 ans.  
On est à élaborer un cours accéléré au niveau collégial, option technique d'éducation spécialisée lequel pourrait être à votre disposition éventuellement.  
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à: le 20 mars 1976 au  
**CENTRE D'ACCUEIL ST-VALLIER**  
a/s Mme Nicole Montpetit  
5960, rue St-Vallier  
Montréal, Qué. H2S 2P3

## LA VILLE DE CHARNY EST A LA RECHERCHE d'un

### INSPECTEUR EN BATIMENTS

**FONCTION:** Sous l'autorité du conseil municipal, l'inspecteur en bâtiments est responsable des tâches concernant l'émission et le contrôle des permis de construction et de tout l'aspect administratif entourant ce domaine; il agit comme secrétaire de la Commission d'urbanisme. Il voit également à l'application des règlements municipaux.  
**TRAIITEMENT:** Selon expérience et qualifications. Bénéfices marginaux avantageux.  
Les applications devront parvenir au bureau du **secrétaire-trésorier**, 333, 20e Rue, Charny, Qué., pour le 20 avril 1976

## LA COMPAGNIE ROTHMANS DE PALL MALL CANADA LIMITEE

### OFFRE D'EMPLOI INSPECTEUR SERVICE DE LA GARANTIE DE LA QUALITE

**Qualités requises:**  
— Détenir un diplôme de Secondaire V ou équivalent  
— Maîtriser le français et bien connaître la langue anglaise  
— Expérience sur le marché du travail un atout.  
**Territoire:**  
Québec, possibilité de travail sur équipes  
**Traitement:**  
Selon qualifications et expérience  
Excellent régime d'avantages sociaux.  
Toute offre de service devra être faite par écrit à l'attention du **Directeur du Personnel**, Case Postale 1786, Québec Qué.

## LA COMPAGNIE ROTHMANS DE PALL MALL CANADA LIMITEE

### OFFRE D'EMPLOI TECHNICIEN ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE

**Qualités requises:**  
Technicien diplômé en électricité et spécialiste en électronique industrielle. Expérience pratique dans le métier. Détenir de la licence "C" en électricité.  
**Traitement:**  
Selon Convention Collective  
Excellent régime d'avantages sociaux.  
Toute offre de service devra être faite par écrit à l'attention du **Directeur du Personnel**, Case Postale 1786, Québec, Qué.

## COMMIS EN QUINCAILLERIE

Expérience nécessaire  
Faire parvenir curriculum vitae à  
**Dépt 7876**  
Le Soleil

## AGENTS-VEDEURS

demandés  
Revenu très intéressant, très bon territoire. Demander M. Robert Croisier à:  
**624-4686**

## VENDEURS DE MAISONS NEUVES

demandés  
Expérience requise  
Salaire au-dessus de la moyenne  
Compagnie reconnue.  
Envoyer curriculum vitae à:  
**Dépt 7849**  
Le Soleil

## L'ASSURANCE ROYAL

recherche une  
**"DACTYLO-DICTAPHONISTE" D'EXPERIENCE**  
• Doit être parfaitement bilingue  
• Salaire selon qualifications.  
• Pléiade d'avantages sociaux.  
• Horaire flexible.  
Communiquer avec:  
**Le Service du Personnel**  
M. Comeau  
1170, chemin St-Louis, Sillery  
**681-7811**

## VILLE DE CHARNY OFFRE D'EMPLOI

### SURINTENDANT MUNICIPAL

Le candidat travaillera sous l'autorité du conseil municipal et aura comme fonction principale de coordonner et planifier les travaux municipaux sous sa juridiction, et mettre en application les décisions prises par le conseil municipal; ses pouvoirs et devoirs seront ceux définis par la loi des Cités et Villes du Québec.  
Le candidat devra avoir 5 ans d'expérience et être compétent dans l'application de la convention collective. Salaire selon compétence, bénéfices marginaux.  
Les applications devront parvenir au bureau du **secrétaire-trésorier**, 333, 20e Rue, Charny, Qué., pour le 20 avril 1976

## COMPTABLE

Homme ou femme pour compagnie de transport et d'entreposage.  
**PRINCIPALES FONCTIONS:** Préparer budgets, états financiers, rédiger rapports de statistiques, vérifier facturation, approuver et codifier les comptes, agir comme agent de réclamations.  
**EXIGENCES:** Expérience pertinente, connaissance de l'anglais obligatoire, âgé de 30 ans et plus.  
**TRAIITEMENT:** Selon qualifications et expérience.  
**LIEU DE TRAVAIL:** Québec.  
Faire parvenir curriculum vitae à:  
**Direction du personnel**  
C.P. 713, Québec.

## TECHNICIEN

**EXPERIENCE:** D.E.C en génie civil plus 4 ans d'expérience, ou équivalent en études géotechniques, contrôle sols et béton bitumineux.  
**TRAVAIL:** Responsable d'une équipe de techniciens œuvrant dans ces domaines.  
**TRAIITEMENT:** Salaire selon qualifications avec possibilité de rapide progression. Travail à Québec.  
Faire demande par écrit à:  
**GEOTEK INC.**  
1375 ouest, boul. Charest, Québec.

## RODRIGUE METAL LTEE

### recherche un REPRESENTANT

Pour son atelier de mécanique ("machine shop") avec expérience et connaissances pour rencontrer hommes d'affaires, acheteurs et contremaîtres du Québec métropolitain.  
Ecrire à  
**Rodrigue Métal Ltée**  
2515 Dalton, Ste-Foy, G1P 3S5

## LE GROUPE PREVOYANTS DU CANADA

est à la recherche de personnel compétent spécialisé dans la souscription des multi-risques des entreprises. Les candidats doivent avoir au moins 3 ans d'expérience dans ce domaine.  
Les conditions de travail et les avantages sociaux sont des plus avantageux et le traitement sera discuté selon les critères d'expérience et qualifications.  
Pour renseignements, s.v.p. communiquer avec:  
**M. Jacques Bourassa**  
Les Prévoyants du Canada, Assurance Générale  
305-2700, boul. Laurier, Ste-Foy, Qué.  
TEL.: 658-1330

## LE CONSEIL DES ECOLES CATHOLIQUES DU GRAND TORONTO

### recherche pour septembre 1976, des Enseignants catholiques romains pour L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS COMME LANGUE SECONDE

Si vous possédez:  
— une bonne connaissance de l'anglais,  
— un brevet d'enseignement reconnu au Québec et au moins 14 ans de scolarité,  
— vous êtes prêts de vous présenter pour entrevue à l'hôtel Holiday Inn, Centre-Ville à Québec  
**le samedi 13 mars de 9h. à 21h. et le dimanche 14 mars de 10h. à 13h.**  
S'il vous plaît, apporter vos relevés de notes et brevet d'enseignement.  
Pour prendre rendez-vous avec MM. J. Whelan et Y. Lapointe, vous pouvez téléphoner à l'hôtel de 16h. à 21h. le vendredi 12 mars. (Demander M. V. Lapointe)  
**M. B.E. NELLIGAN** Directeur de l'Éducation  
**M. J. Grittani** Président

## LA COMMISSION SCOLAIRE BEAUPORT

requiert les services d'un  
**Commis Classe I (section salaires)**  
(Concours C.C.I. 1-76)  
Sous l'autorité du directeur des finances, le commis classe I accomplit un ensemble de travaux de nature relativement complexe, tels que:  
**FONCTIONS:**  
— Préparer les données (modifications de salaires, assurance-salaire, congé sans solde, etc.) et compléter les formules pour l'impression des chèques sur mini-ordinateur  
— Préparer les remises mensuelles et compléter les rapports annuels  
— Tenir à jour divers dossiers et registres relatifs aux salaires.  
— Accomplir toute autre tâche connexe.  
**QUALIFICATIONS:**  
— Secondaire V avec option appropriée.  
— Posséder des connaissances pratiques en comptabilité.  
— Posséder ou moins deux (2) années d'expérience pertinente.  
**LIEU DE TRAVAIL:**  
— Centre administratif de la Commission Scolaire Beauport  
**SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX:**  
Selon la convention collective en vigueur  
Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention confidentielle du Directeur du Personnel, **Commission Scolaire Beauport**, 3301 boul. Mgr-Gauthier, Giffard, G1E 2W3, au plus tard le 22 mars 1976, à 16:00 heures, en y mentionnant le numéro du concours.

## HOPITAL DES SEPT-ILES

est à la recherche d'un(e)  
**DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES HOSPITALIERS ET AUXILIAIRES**  
**NATURE DE LA FONCTION:**  
Sous l'autorité du directeur général cette personne devra planifier coordonner et contrôler les activités relatives à la gestion des services hospitaliers et auxiliaires, dans le but d'assurer les services prévus.  
**QUELQUES ATTRIBUTIONS TYPES:**  
Assurer à l'établissement les services de radiologie, laboratoire, accueil, alcoolisme et autres toxicomanies, alimentation, archives, bibliothèque, pharmacie, physiothérapie, inhalothérapie, électrocardiographie, buanderie, lingerie et entretien ménager.  
Coordonner les activités de ses services, assurer les communications entre eux; analyser l'efficacité et le rendement de chacun et soumettre les rapports à son supérieur immédiat.  
Recommander à son supérieur la structure organisationnelle, l'effectif et le budget de sa direction; en assurer le contrôle des dépenses et y apporter les correctifs au besoin.  
Participer à la préparation des ententes de services avec d'autres établissements et organismes tels que: les stagiaires, les ventes de services et fournitures, etc... et les soumettre au directeur général.  
Recommander les nominations aux postes de cadres sous sa juridiction, et évaluer le comportement et le rendement de son personnel.  
Effectuer toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur immédiat.  
**EXIGENCES:**  
Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en science de la santé ou de l'administration.  
Minimum de 3 années d'expérience pertinente.  
**REMUNERATION:**  
Selon les normes du ministère des Affaires sociales et les qualifications du (de la) candidat(e).  
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 1er avril 1976 à l'adresse suivante:  
**Directeur général,**  
Hôpital des Sept-Iles,  
48 rue Père-Divot,  
Sept-Iles.

## Adjoint au directeur

### Enquêtes

Afin de continuer d'assurer au public et à ses membres une protection et un contrôle en matière de travaux électriques, LA CORPORATION DES MAITRES ELECTRICIENS DU QUEBEC crée un nouveau poste au service des enquêtes, celui d'adjoint au directeur

Le titulaire sera responsable d'enquêter sur des plaintes déposées à la CME avec la préoccupation constante des objectifs de la Corporation tels que définis par la loi. De plus, il conseillera régulièrement les membres au sujet de changements de réglementations ou de nouvelle technologie pouvant affecter le métier de maître-électricien.

Les candidats maîtrisent le code de l'électricité du Québec et connaissent la nature des problèmes auxquels font face les entrepreneurs électriciens. Ils sont bilingues et font preuve d'un esprit critique et d'organisation dans leur travail. Ils remplissent leur rôle avec diplomatie et gagnent présentement entre \$15 et \$18,000 environ. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à Jean-Claude Lauzon, vous référant au dossier 674

**Rourke, Bourbonnais & Associés**

1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5  
(514) 937-9525

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines



## Mécanicien Classe A ou B

Simpsons-Sears Ltd.

Poste permanent disponible présentement pour notre Centre de Distribution (boul Pierre-Berland).

**FONCTIONS**  
Entretien et réparation de nos camions de livraison et de service

Plan-bénéfices complet. 15% d'escompte sur achats. Semaine de 37½ heures, de 8h.00 à 4h.30 et 4h.30 à 12h.30, du lundi au vendredi. Prendre rendez-vous au bureau du personnel, 687-2730, poste 225

# la consommation

## L'Hydro-Québec doit se soumettre à l'inspection fédérale des compteurs

par Monique PAYER

Le directeur de l'inspection des compteurs d'électricité du gouvernement fédéral n'apprecie pas que l'Hydro-Québec intervienne dans le travail de cet organisme.

Il arrive, en effet, selon l'expérience de M. Olivier Bédard, que l'Hydro-Québec outre passe ses droits et empêche un consommateur de défendre ses intérêts, parce qu'il n'a plus la pièce à conviction qui fait l'objet du litige.

Par exemple, il arrive que l'Hydro-Québec change un compteur parce qu'elle réalise que le compte de l'abonné est anormalement bas à cause d'un compteur en mauvais état.

Or, selon la loi, l'Hydro-Québec ne peut se substituer à l'inspection fédérale et doit se soumettre à la procédure d'inspection au même titre que le consommateur, s'il y a doute sur le fonctionnement d'un appareil.

défendre devant la justice.

M. Bédard a eu l'occasion de constater cette anomalie à quelques reprises, alors que des consommateurs s'étaient adressés, après coup, à ses services en vue d'organiser leur défense en cour des petites créances.

Dans de telles situations, que peut faire le service d'inspection fédérale si la pièce à conviction est disparue? s'interroge M. Bédard.

Une fois le compteur remplacé, l'Hydro-Québec exige des arrérages établis selon la lecture donnée par le nouveau compteur. L'abonné se retrouvera alors face à une facture imposante de \$100 ou \$200 ou plus.

Si l'Hydro-Québec fait disparaître la cause même d'un conflit entre elle et l'un de ses clients, ce dernier, explique M. Bédard, se trouve dans une situation impossible au moment où il veut se

## Vérification annuelle de 70,000 compteurs dans l'Est du Québec

Chaque année, le ministère fédéral de la Consommation procède à la vérification systématique de 70,000 compteurs d'électricité dans l'Est du Québec.

Huit inspecteurs parcourent le Québec métropolitain et toutes les régions de l'Est afin d'examiner des compteurs d'électricité sélectionnés selon une méthode d'échantillonnage éprouvée.

Ce service d'inspection, sous la direction de M. Olivier Bédard, est également responsable de l'application des scellés fédéraux sur les nouveaux compteurs installés par l'Hydro-Québec.

Rencontré hier à son bureau de Québec, M. Bédard a tenu à préciser certaines affirmations parues dans notre édition de lundi, sur la facturation et les compteurs d'électricité de l'Hydro-Québec.

Alors que l'Hydro-Québec affirmait dans cet article que les compteurs d'électricité étaient changés après environ huit ans d'usage, M. Bédard a déclaré que cette information était fautive.

Les compteurs d'électricité sont examinés après huit ans d'usage, explique M. Bédard, mais ils ne sont pas remplacés s'ils fonctionnent adéquatement. Ils sont à nouveau examinés deux ans plus tard. Si tout est encore normal, l'inspection est reportée à deux ans plus tard, et ainsi de suite.

Ce service d'inspection ne relève pas de la division des poids et mesures, comme l'indiquait l'Hydro-Québec, mais

bien du service de l'électricité du ministère de la Consommation et des Corporations.

Le rôle de ce service consiste à vérifier tous les compteurs neufs avant qu'ils soient installés par l'Hydro-Québec et à contrôler régulièrement ensuite l'état des compteurs de cette compagnie, afin que le consommateur d'électricité soit assuré de payer l'énergie réellement utilisée.

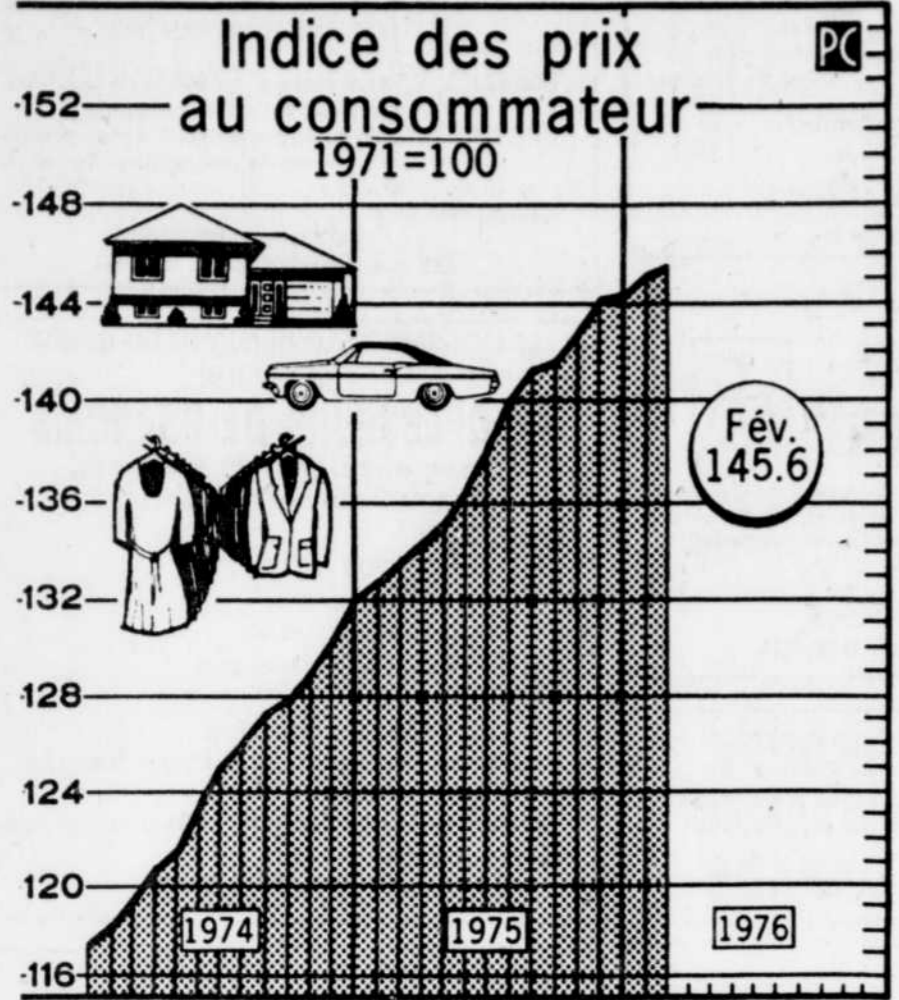
Au cours de 1975, le service dirigé par M. Bédard a reçu environ 500 plaintes qui ont nécessité un examen sur place du compteur par un inspecteur fédéral.

Après examen, 39 compteurs ont dû être apportés au ministère fédéral par les inspecteurs afin de vérifier leur fonctionnement.

De ceux-là, dit M. Bédard, il y a en avait deux ou trois qui fonctionnaient mal, soit trop lentement, ce qui était à l'avantage de l'Hydro-Québec et non du consommateur.

Quand un client désire que son compteur d'électricité soit vérifié, même si l'inspecteur fédéral affirme qu'il fonctionne bien, il doit payer les frais de vérifications, soit \$1.75.

A ce moment, l'inspecteur apportera l'appareil qu'il remplacera temporairement par un autre. S'il s'avère que le consommateur ait raison dans ses revendications, le montant déboursé lui sera remis et un autre compteur en parfait état devra être installé par l'Hydro.



## Nouvelle augmentation de l'indice des prix

OTTAWA (PC) — L'indice des prix au consommateur a de nouveau grimé de trois dixièmes pour cent au cours du mois de février, a révélé hier Statistique Canada.

depuis plus de deux ans. C'est le troisième mois consécutif que l'indice du coût de la vie enregistre une augmentation inférieure à 10 pour cent pour une période de 12 mois.

cents la livre le mois dernier et ceux du porc ont fléchi d'environ un pour cent. Les prix des produits oléagineux ont diminué de près de 10 pour cent depuis un an tandis que certains produits laitiers, à l'exception du lait liquide, n'ont pas grimé.

Si les prix des aliments, principalement de la viande de boeuf, ont légèrement fléchi au cours de cette période, par contre le coût du logement, des vêtements et des transports ont grimé.

La supposée amélioration de l'indice des prix au consommateur est attribuable, selon Statistique Canada, au fléchissement des prix des aliments. En janvier, l'indice général des prix avait grimé de six dixièmes pour cent. D'après Statistique Canada, si ce n'était de l'indice des aliments, la hausse de l'indice général en février aurait été de sept dixièmes pour cent.

Par contre, les prix des produits frais, des céréales et de boulangerie ont grimé.

Pour la période de 12 mois allant de la fin de février 1975 à la fin de février 1976, l'indice du coût de la vie a grimé de 9.1 pour cent. Aux dires des experts, il s'agit là de la hausse la moins élevée

Les prix du boeuf ont baissé de près de cinq

## Enormes profits de la société qui fabrique le valium et le librium

Par Marlene SIMMONS  
OTTAWA (PC) — La vente des tranquillisants valium et librium occupe le premier et troisième rangs dans le monde parmi les médicaments d'ordonnance, et a fait de la société suisse qui les fabrique une entreprise qui, selon la revue Fortune, est "une des plus profitables sur cette terre".

duits manufacturés au ministère fédéral des Affaires des consommateurs, déclare que l'audience préliminaire s'est terminée à Toronto à la mi-janvier, et que le gouvernement attend de savoir de façon définitive s'il y a matière à poursuivre contre Roche. Selon M. DeMello, la situation peut prendre des années, à se régler.

Plusieurs mois d'usage. "Il y a probablement beaucoup de gens qui prennent ces drogues et qui ne se rendent pas compte qu'ils sont légèrement intoxiqués, et qu'ils ne devraient pas essayer de conduire une voiture ou faire des choses compliquées. "Après l'accumulation de ces drogues dans l'organisme pendant deux ou trois mois, même un verre de sherry peut causer l'intoxication".

C'est ce qui est arrivé à la société multinationale F. Hoffman-La Roche, mieux connue sous le nom de Roche, au cours de la dernière décennie. Cette transformation s'est accompagnée de variations considérables dans les prix de ces deux tranquillisants.

Dans l'intervalle, les Canadiens continueront de payer un prix exorbitant pour ces deux tranquillisants. "Seulement deux pour cent environ du prix de vente de ces deux médicaments vont à la fabrication et à la distribution, a déclaré M. John Pekkanen, membre du United States Drug Abuse Council (Conseil américain sur l'abus des drogues). Le reste, soit 98 pour cent, est consacré à la promotion et au profit".

Les effets durent  
Des études effectuées en Finlande et aux Etats-Unis ont établi des liens entre ces médicaments et certaines difformités congénitales comme le bec de lièvre et le palais fendu.

En 1973, la British Monopolies and Mergers Commission (Commission britannique des fusions et monopoles) a forcé Roche à baisser les prix du librium et du valium de 60 et 75 pour cent respectivement. Actuellement, le consommateur canadien paie presque 60 fois plus cher que le consommateur britannique pour ces médicaments.

M. Pekkanen ajoute que Roche a dépensé plus de \$400 millions en publicité pour le librium et le valium, et que "cette publicité a réussi à couvrir presque tous les problèmes éventuels que le médecin moyen est susceptible de rencontrer dans son cabinet".

Ces tranquillisants mineurs, précise le Dr Henderson, ont un effet prolongé dans l'organisme, et leur concentration peut devenir relativement élevée après

Ainsi, un pharmacien d'Ottawa déclare que son prix de gros pour 100 cachets de cinq milligrammes de valium est \$6.44; les chiffres publiés par Roche démontrent que la même quantité du même médicament coûtait en Grande-Bretagne \$0.11.

Hausse des profits  
En 1974, affirme le plus récent bilan de Roche, la société a affiché des revenus mondiaux de \$250 millions, soit \$170 millions de plus qu'en 1973. Son chiffre d'affaires est passé de \$1.4 milliard à \$1.9 milliard, et elle n'a pas de dette.

L'interdit contre l'utilisation des cyclamates sera réexaminé  
WASHINGTON (AFP) — L'Administration de l'alimentation et des produits pharmaceutiques (FDA) va réexaminer l'interdit qu'elle avait lancé en 1969 contre l'utilisation des cyclamates par l'industrie alimentaire. Un groupe d'étude de l'Institut national du cancer vient de transmettre à la FDA un rapport déclarant qu'il n'a pu parvenir à aucune conclusion "sur la question du potentiel cancérigène des cyclamates chez l'homme". Il a cependant estimé qu'il existe 95 pour cent de chances que les cyclamates ne causent pas de cancer chez l'homme. L'industrie alimentaire américaine, notamment les fabricants de boissons gazeuses, ont toujours réclamé la levée de l'interdit.

Une filiale de S.S. Kresge Company Limited

### SPECIAUX VEDETTES

**EN VENTE SAMEDI A 9.00 A.M.**

S.V.P. AUCUNE COMMANDE POSTALE ET TELEPHONIQUE

**SPECIAUX VEDETTES**

## Congélateur

Choix de 8 à 22 pieds cubes.

### 20% de rabais!

samedi seulement

**SPECIAUX VEDETTES**

## Pantalons pour dames

Choix de couleurs printanières.

Prix rég. Kmart \$7.63  
Spécial samedi seulement **\$4.99**

**SPECIAUX VEDETTES**

## Egouttoir à vaisselle et dessous d'égouttoir

Couleurs: avocat et or.

Prix régulier Kmart \$4.49  
special samedi seulement **chacun \$3.49**

**SPECIAUX VEDETTES**

## Linges de table

100% coton  
Paquet de 5

Prix régulier Kmart \$1.57  
**Spécial \$0.99**

samedi seulement

**SPECIAUX VEDETTES**

## Etagère décorative

à 3 tablettes  
Construction robuste tout acier.

Prix régulier Kmart \$6.79  
**Spécial \$4.79**

samedi seulement

**SPECIAUX VEDETTES**

## Pantalon délavé "Scrubbies" G.W.G. pour homme

Prix régulier Kmart \$17.95  
**Spécial samedi seulement \$11.99**

**SPECIAUX VEDETTES**

## Plantes tropicales

Dans un pot de 10 pouces.

Prix régulier Kmart \$19.97  
**Spécial samedi seulement \$14.99**

samedi seulement

**PLACE FLEUR DE LYS**

550 Boul. Hamel Québec

**PLACE DES QUATRE-BOURGOIS**

199 Rue De Bourgois St. Foy Québec

# Loi anti-inflation: Ottawa consulte la Cour suprême

(D'après PC) — Le programme anti-inflationniste du gouvernement fédéral a connu hier trois développements majeurs: le ministre de la Justice demande à la Cour suprême de se prononcer sur la constitutionnalité de ces mesures; l'établissement d'un accord entre Québec et Ottawa sur les modalités d'application de ce programme et enfin le dépôt devant la Chambre des Communes des amendements que le gouvernement Trudeau veut apporter à la législation établie pour contrôler les prix et les salaires.

Le ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, qui a annoncé la nouvelle hier, a précisé que les organismes municipaux, les commissions scolaires, les établissements de santé et de services sociaux et les Caisses d'épargne et de crédit relèveraient de la Régie québécoise des mesures anti-inflation.

Cette dernière modification permettra par exemple au Syndicat canadien des travailleurs du papier d'appeler de l'ordonnance rendu récemment par le directeur Donald Tansley contre la compagnie Irving Pulp and Paper, du Nouveau-Brunswick, pour avoir dérogé à une décision antérieure de la Commission de lutte à l'inflation.

C'est M. Ron Basford, ministre de la Justice, qui a fait part de la décision du gouvernement de se prononcer sur la Loi anti-inflation, et plus particulièrement sur la validité de l'accord conclu entre le Canada et l'Ontario pour étendre l'application du

programme anti-inflationniste au secteur public ontarien.

M. Basford se réfère plus particulièrement au litige engagé par les enseignants de la Commission scolaire de Renfrew pour contester le pouvoir du gouvernement ontarien de conclure avec Ottawa l'accord prévu par la loi.

En décidant de porter immédiatement devant la plus haute cour du pays ce litige célèbre, M. Basford veut éviter les lenteurs nécessaires au respect du processus judiciaire habituel.

pour avoir passé outre à une décision de la commission qui a ramené de 23 à 14 pour cent l'augmentation salariale négociée entre les deux parties.

Il est proposé également que le directeur puisse rendre des ordonnances visant simultanément les deux groupes touchés par une décision de la commission.

Afin de clarifier la procédure d'appel, les parties touchées directement par une décision de la commission pourront dorénavant la référer au directeur, sans avoir à l'enfreindre, pour qu'il rende une ordonnance pouvant par la suite être portée devant le tribunal d'appel.

Le Québec est la septième province à endosser concrètement l'initiative du gouvernement fédéral en matière de lutte contre l'inflation, après l'Ontario, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick.

L'entente conclue avec le Québec diffère cependant sensiblement de celles signées par les autres provinces en ce qu'elle confère à la Régie provinciale non seulement le contrôle des secteurs public et para-public, mais également de tous les secteurs de juridiction provinciale et de l'industrie de la construction qui, dans les autres provinces, sont soumis directement aux directives de la Commission anti-inflation.

## Les centrales syndicales du Québec marcheront sur Ottawa, le 22 mars

par Gilles BOIVIN du bureau du Soleil

MONTREAL — Les trois centrales syndicales, CSN, FTQ et CEQ, ont décidé de participer de façon massive et unitaire à la manifestation commandée par le Congrès du Travail du Canada (CTC), le 22 mars, sur la colline parlementaire à Ottawa, afin de protester contre les mesures Trudeau sur le gel des salaires.

Les présidents de centrales invitent d'ailleurs tous les travailleurs qui auront droit de grève à cette date à quitter le travail pour manifester leur désaccord avec cette loi qui constitue selon eux un déni pur et simple du droit à la négociation libre. Quant à ceux qui ne pourraient se mettre légalement en grève à cette date, mais qui décideraient de le faire quand même, les leaders syndicaux les assurent de toute la protection qu'ils pourront leur accorder.

Le directeur a infligé une peine de \$125,000 à la compagnie Irving dans cette affaire

Le ministre du Travail, M. John Munro, a, à cet égard, annoncé hier aux Communes que le Cabinet avait refusé de recevoir la requête du syndicat dans cette affaire, mais que les employés affectés pourront se prévaloir de la nouvelle procédure auprès du tribunal d'appel.

De plus, on a apporté certaines précisions aux indicateurs de façon notamment que les variations du prix de l'essence au niveau de la consommation tombent sous le coup du programme anti-inflationniste.

Le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau, avait répété à plusieurs reprises que le gouvernement du Québec appuyait sans réserve le programme fédéral et y collaborerait pleinement à condition que certains "arrangements administratifs" puissent être négociés afin de sauvegarder l'autorité du Québec dans les domaines de sa juridiction.

Quant à M. Berthiaume, il doit donner une conférence de presse ce matin où il dévoilera les directives qui devront être appliquées par la Régie québécoise.

## Le cabinet confirme une mesure du programme anti-inflationniste

OTTAWA (PC) — Le cabinet fédéral a rejeté hier une requête du Syndicat des employés du papier réclamant le rappel d'une décision rendue par l'administrateur du programme anti-inflationniste du gouvernement.

L'administrateur Donald Tansley avait décrété le 13 février dernier que les syndicats d'Irving Pulp and Paper Ltd, de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, ne devraient pas obtenir une hausse supérieure à 14 pour cent durant la première année de leur convention collective.

Le syndicat avait négocié une hausse de 23,8 pour cent avec l'employeur.

La décision de M. Tansley maintenait un jugement rendu antérieurement par la Régie de contrôle des prix et des salaires.

La décision du cabinet fédéral a été rendue publique aux Communes par le ministre du Travail, M. John Munro, qui a précisé que le syndicat pourrait profiter d'une nouvelle procédure d'appel annoncée plus tôt dans la journée.

En vertu de cette procédure, une compagnie ou un syndicat peut en appeler d'un ordre de l'administrateur auprès du nouveau tribunal d'appel de la Régie.

Un outrage

Le président de l'Union des travailleurs du papier a décrit comme un outrage le rejet par le cabinet fédéral de la requête de l'organisme visant à rescinder une décision de l'administrateur du programme anti-inflation.

"Le cabinet a traité nos représentations légitimes avec la même arrogance qu'il a généralement dans ses relations avec les unions et les travailleurs", affirmait, jeudi, M. Henri Lorrain, président de l'Union des travailleurs du papier.

"Ils nous ont nié le droit de faire des représentations verbales sur notre pétition et, même si je n'ai aucun moyen de le savoir, je doute fort que la plupart des membres du cabinet se seraient préoccupés d'en prendre connaissance", prétend M. Lorrain, en ajoutant qu'il n'est pas impressionné par l'intention du cabinet d'amender la procédure d'appel de façon à permettre à la centrale syndicale de retourner devant le tribunal.

Problème complexe

Le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a plus tard déclaré que le cabinet n'a pas rejeté la demande du syndicat sur le mérite, mais bien "parce qu'il s'agit d'un problème complexe et que nous n'avons pas le temps d'y consacrer une étude appropriée. En vertu de la législation anti-inflation, le cabinet aurait dû prendre une décision avant samedi prochain".

A Montréal, les dirigeants du syndicat ont refusé de commenter les amendements apportés à la Loi anti-inflation.

L'administrateur Tansley a par ailleurs révélé en fin d'après-midi que l'amende de \$125,000 imposée à Irving, pour avoir versé une augmentation salariale de 23,8 pour cent à ses employés même si la Régie avait réduit cette hausse à 14 pour cent, sera maintenue.

La compagnie peut toutefois en appeler de cette amende devant le tribunal de la Régie.

Ces manifestations locales se tiendront notamment dans les villes de Québec, Sept-Îles, Baie-Comeau, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, en Gaspésie, à Thetford Mines, Sherbrooke, Trois-Rivières, Shawinigan, Sorel et Victoriaville.

Le président de la CSN a cependant indiqué que la participation des trois centrales syndicales québécoises à cette manifestation nationale, pour la première fois, ne constituait pas pour autant un endossement du mémoire que doit déposer devant le gouvernement Trudeau le Conseil du Travail du Canada.

La manifestation doit débiter à 11h sur la colline parlementaire à Ottawa et déjà des moyens de transport en commun ont été prévus pour acheminer vers la capitale nationale les manifestants.

### SOCIÉTÉ CANADIENNE CROIX-ROUGE

Madame Cécile Samson Bégin, président du Conseil d'administration de Laiterie Cité Limitée et présidente d'honneur de la campagne de souscription de la Croix-Rouge, Edition 1976, s'est vu remettre par Me Jacques Fargues, le président général de cette campagne, le drapeau emblématique de la Croix-Rouge en reconnaissance de sa généreuse contribution à cette sollicitation annuelle. Nous remercions, de gauche à droite, madame Suzanne Rousseau, monsieur Claude Bégin, madame Cécile Samson Bégin, Me Jacques Fargues et madame Mariette Bailly. (ANN.)



Michel Dupuy, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, et Beniamino Olivi, porte-parole de la commission du Marché commun.

## L'accord Canada-CEE, une expérience nouvelle pour des pays industrialisés

BRUXELLES (AFP) — La conclusion d'un accord-cadre de coopération non préférentielle entre le Canada et la CEE, constitue une entreprise absolument nouvelle pour des pays industrialisés, a déclaré M. Michel Dupuy, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada après la première session de négociations Canada-CEE.

Parmi les raisons qui poussent le Canada à s'engager dans cette négociation figure le déclin de la part relative du Canada dans le commerce extérieur des neuf pays du Marché commun.

Les négociations, qui se sont ouvertes hier dans une atmosphère amicale, doivent tenir compte, toutefois, d'imperatifs tant internationaux que nationaux. En ce qui concerne le commerce, l'accord envisagé ne peut être que non préférentiel et doit tenir compte des obligations contractées par les deux parties auprès du GATT. En clair, il faudra rechercher si l'exportation de certains produits exclusivement canadiens ou exclusivement européens pourra être encouragée par des abaissements tarifaires qui ne profiteraient qu'aux deux parties intéressées, seules productrices. En ce qui concerne le Canada, certains métaux rares pourraient entrer dans cette catégorie.

Difficultés

Sur le plan national, des difficultés peuvent apparaître du côté canadien. En effet, le contrôle des ressources naturelles au Canada est du ressort de chacune des 10 provinces. Le gouvernement d'Ottawa ne peut engager ces provinces qu'après discussions et accords avec les gouvernements provinciaux.

ANNONCE

### Régime Naran d'amaigrissement à domicile.

Le régime Naran vous aidera à vous débarrasser de vos kilos superflus de gras, et ce sans que vous ayez à sortir de chez vous. Un tel régime est économique et nous, facile à suivre. Rendez-vous d'abord à la pharmacie et demandez le régime amaigrissant Naran. Chaque emballage contient tous les détails, quant au mode d'emploi, il est clairement décrit sur l'étiquette. Vous n'avez qu'à verser le liquide liquide dans un contenant d'une douzaine, puis à ajouter du jus de citron pressé jusqu'à la pleine mesure. Deux cuillères à soupe suffisent, deux fois par jour, selon vos besoins. Absorbent toutes les excès alimentaires inutiles et vous tiennent au régime alimentaire quotidien à faible teneur en calories.

Dès le premier essai, vous saurez qu'il s'agit de la meilleure façon, car la plus simple, de diminuer votre embonpoint et de vous débarrasser des kilos superflus de gras. Ce, menton, bras, hanches, poitrine, mollets et chevilles reprendront bonne forme, par suite de la perte de poids excédentaire et des pouces superflus de gras. Si vous ne retirez pas entière satisfaction au premier essai, retournez-nous la boîte vide, nous vous le remboursons. Optez donc pour la méthode facile que plusieurs personnes ont déjà expérimentée avec succès. Voyez vous-mêmes avec quelle rapidité les bons résultats disparaissent et le regain de bien-être qui en résulte. Vous retrouverez votre apparence de jeunesse, votre entraînement et votre vivacité.

**AVIS**

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue samedi dernier.

**LE NOUVEAU SALON D'OPTIQUE DU SYNDICAT DE QUÉBEC, PLACE FLEUR DE LYS 629-7861 local 308**

est bien situé à l'étage principal près de l'entrée du Pot au Feu et non au deuxième.

**La minute Player's**

Player's 20 CIGARETTES

Player's FILTRE

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — Format régulier: "goudron" 19 mg, nicotine 1,4 mg.





toronto

Volume des transactions: 2,592,000 actions — Industries: 193.31 en hausse de 1.58

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Table of stock prices for Toronto market, including various company names and their corresponding prices and changes.

Volume des transactions: 2,592,000 actions

Table of stock prices for Toronto market, continuing from the previous section.

Industries: 193.31 en hausse de 1.58

Table of stock prices for Toronto market, focusing on industrial sectors.

Volume des transactions: 2,592,000 actions

Table of stock prices for Toronto market, including various company names and their corresponding prices and changes.

new york

Volume des transactions: 27,300,000 actions — Dow Jones: 1,003.31 en hausse de 8.03

Cours transmis par la Presse Associée

et transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Table of stock prices for New York market, including various company names and their corresponding prices and changes.

Volume des transactions: 27,300,000 actions

Table of stock prices for New York market, continuing from the previous section.

Industries: 204.23 en hausse de 1.58

Table of stock prices for New York market, focusing on industrial sectors.

Volume des transactions: 27,300,000 actions

Table of stock prices for New York market, including various company names and their corresponding prices and changes.

montréal

Volume des transactions: 627,700 actions — Industries: 204.23 en hausse de 1.58

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Table of stock prices for Montreal market, including various company names and their corresponding prices and changes.

Volume des transactions: 627,700 actions

Table of stock prices for Montreal market, continuing from the previous section.

Industries: 204.23 en hausse de 1.58

Table of stock prices for Montreal market, focusing on industrial sectors.

Volume des transactions: 627,700 actions

Table of stock prices for Montreal market, including various company names and their corresponding prices and changes.

américaine

Cours transmis par la Presse Associée et transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

Table of stock prices for American market, including various company names and their corresponding prices and changes.

Volume des transactions: 3,600,000 actions

monnaies étrangères

Table of foreign exchange rates for various currencies.

les options

Cours de clôture de toutes les options. Un contrat d'option représente 100 actions. Le titre sous-jacent est le prix d'exercice.

Table of option prices for various stocks.

les options

Table of option prices for various stocks.

les options

Cours de clôture de toutes les options. Un contrat d'option représente 100 actions. Le titre sous-jacent est le prix d'exercice.

Table of option prices for various stocks.

les options

Table of option prices for various stocks.

les options

Cours de clôture de toutes les options. Un contrat d'option représente 100 actions. Le titre sous-jacent est le prix d'exercice.

Table of option prices for various stocks.

les options

Table of option prices for various stocks.

# L'Union nationale aurait ses candidats "prestigieux"

par Roger BELLEFEUILLE

Le maire de Sherbrooke, M. Jacques O'Brady et l'ancien maire de Laval, M. Jacques Tétrault seront, vraisemblablement, tous deux en lice lors du prochain congrès à la direction de l'Union nationale, les 22 et 23 mai prochains, à Québec.

Cette information apprise de bonne source par LE SOLEIL, et dont fait également état Télémedia, aujourd'hui, a été plus ou moins directement confirmée, hier, par un cadre supérieur de l'organisation unioniste.

Celui-ci a en effet fait valoir que de tous les personnages approchés jusqu'ici par l'Union nationale, MM.

O'Brady et Tétrault sont les deux seuls à n'avoir pas définitivement décliné l'invitation d'entrer dans la course.

Ces deux personnes n'ont toutefois pu être rejoints en fin de soirée hier pour connaître leurs commentaires.

De son côté, le président du comité du congrès de l'UN, Me Jean Blan-

chard, maire de Sainte-Thérèse a indiqué, hier, qu'il était encore trop tôt pour connaître les noms de candidats éventuels.

Me Blanchard rencontrait hier, à Québec, les représentants des médias pour dévoiler les grandes lignes de cette course à la chefferie, la cinquième de l'histoire de ce parti fondé par Maurice Duplessis en 1935.

assumée par Me Michel Côté, ancien chef du contentieux de la Ville de Montréal. Me Côté occupait les fonctions de président du comité des élections lors du récent congrès au leadership du Parti conservateur, à Ottawa.

Outre les délégués des comtés, soit neuf par circonscription, les votants se recruteront aussi parmi quelques centaines de délégués d'office, dont les candidats de l'Union nationale et du Parti créditiste au scrutin du 29 octobre 1973, et qui sont membres en règle du parti.

S'ajoutent aussi 55 délégués généraux à être désignés par un comité formé du chef intérimaire, du prési-

dent du Conseil exécutif et du directeur-général.

Ces délégués généraux seront sélectionnés parmi des militants émérites dont le nom n'aura pas été choisi au niveau des comtés.

## Les candidats

La clôture des mises en candidature aura lieu le 17 mai 1976, à 15h, au secrétariat général du parti, à Québec.

Les candidats devront avoir l'appui de 75 délégués ayant droit de vote, offrir un dépôt de \$500 et être éligibles comme candidat à un siège de l'Assemblée nationale.

Le scrutin se déroulera au centre municipal des congrès qui a une capacité d'environ 4,000 personnes.

# Stade olympique: les causes de l'accident restent obscures

par Gilles BOIVIN

MONTREAL — Les réactions syndicales à l'accident de travail qui a coûté la vie à quatre ouvriers du stade olympique lundi se sont poursuivies hier soir pendant que le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, ouvrait son enquête dans cette affaire par une visite des lieux du drame.

C'était au tour de l'Union internationale des travailleurs en fer structural (FTQ) hier de dénoncer ce qu'elle a qualifié de "négligence criminelle" de la part des responsables des travaux dans le secteur où est survenu l'accident.

De son côté, la Régie des installations olympiques se prépare à infirmer les allégations faites par la CSN relativement à la sécurité sur le chantier et aux accusations adressées à la RIO en ce qui concerne le nombre de morts accidentelles sur le chantier.

Un porte-parole de la Régie a notamment qualifié de "grossières exagérations" les déclarations de la CSN, de l'Union internationale des travailleurs en fer structural, dont étaient membres les quatre travailleurs décédés lundi soir, a révélé que l'accident aurait pu "être évité si le responsable des travaux avait tenu compte de l'avertissement d'un travailleur".

M. Jean-Paul Ronaldi a en effet expliqué qu'un signaleur se trouvant sur la superstructure avait prévenu le coordonnateur des opérations, M. Gérard Jacquet, de la firme Desourdy-Duranceau, du danger encouru par le sectionnement des tiges d'acier (ancrage) retenant les vousoirs à la console ancrée dans le stade.

Selon le représentant syndical, M. Jacquet serait passé outre aux avis de ce signaleur et aurait lui-même donné l'ordre aux soudeurs de couper les ancrages à la torche. Les deux vousoirs dans lesquels se trouvaient les quatre hommes se sont

alors détachés de la console les entraînant avec eux dans une chute de quelque 180 pieds.

Contrairement à la CSN et la FTQ construction qui attribuaient une bonne part de la cause de l'accident à l'accélération des cadences, M. Ronaldi soutient que les membres de son union travaillaient à un rythme normal et que c'est au manque de coordination entre les autorités responsables de ces opérations d'assemblage qu'il faut imputer la responsabilité d'une telle erreur technique.

Outre la firme Desourdy-Duranceau qui supervise les opérations, quatre autres firmes sont engagées dans ce processus d'assemblage des vousoirs (sections de béton préfabriqué) qui forment la console.

L'assemblage est réalisé par la firme Dominion Bridge à l'emploi desquels travaillaient les quatre ouvriers décédés. Quant aux opérations de postension des câbles qui maintiennent ensemble les vousoirs, elles sont sous la responsabilité de la firme française Freysinet; La firme Sicotte est également responsable d'une partie des opérations d'installations des vousoirs et des grues mécaniques qui sont utilisées à ces opérations. Finalement, c'est une firme d'ingénieurs qui réalise le scénario de montage selon lequel ces pièces doivent être assemblées, la firme CSM.

Les porte-parole syndicaux du local 711 estiment que c'est le manque de coordination entre tous ces responsables qui serait responsable de l'accident de lundi soir mais aussi le peu de cas que l'on fait des représentations des ouvriers sur les questions de sécurité.

Ainsi, soutient M. Ronaldi, son syndicat a demandé la semaine dernière que les vousoirs soient numérotés afin d'éviter justement des erreurs. On n'a pas daigné,

selon lui, donner suite à cette recommandation qui aurait pu permettre d'éviter l'erreur de montage qui a produit l'accident.

En outre, le gérant d'affaire du local 711 a révélé que les communications téléphoniques (intercom) entre le coordonnateur du montage et les grues mécaniques étaient défectueuses le soir de l'accident.

Enfin, le leader syndical soutient que si l'on avait procédé au déboulonnage des ancrages plutôt que de les sectionner avec une torche, on aurait pu se rendre compte que les câbles n'étaient pas tendus correctement avant que les deux vousoirs ne s'écrasent au sol et arrêter l'opération.

M. Ronaldi soutient que l'on procédait d'ailleurs au déboulonnage des ancrages et que ce n'était que depuis la période des Fêtes que l'on coupait plutôt les tiges d'acier pour gagner du temps.

Un porte-parole de la Régie a évidemment nié cette dernière allégation syndicale en précisant que l'on avait toujours eu recours aux deux méthodes et que ce n'est que pour les anneaux techniques que l'on a procédé seulement par déboulonnage.

Enfin, le local 711 n'estime pour sa part qu'à 8 le nombre de morts accidentelles sur le chantier, dont sept sont survenues dans ses rangs.

Il n'en reste pas moins, souligne M. Ronaldi, que ces travailleurs morts au travail mériteraient un tribut particulier pour avoir payé de leur vie l'érection de ce stade. A cet effet, le local 711 propose de commémorer par une plaque souvenir dans le stade même la mémoire de ces travailleurs.

Quant aux inspecteurs de l'Office de la construction du Québec, le local 711 estime qu'ils sont "trop peu nombreux en raison du gigantisme du projet" et surtout "mal préparés à appliquer des directives sur des travaux qui exigent des connaissances techniques précises et spécifiques à certains métiers".

# Les débrayages se poursuivront chez les électriciens

Même s'il y a eu entente mercredi entre la FTQ-Construction et les entrepreneurs sur la forme que prendront les prochaines négociations dans cette industrie, la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FTQ) entend continuer à réclamer le pouvoir de négociation seule avec la Corporation des électriciens (leurs employeurs).

C'est ainsi que le mouvement de débrayages (appelés journées d'étude), d'une demi-journée ou d'une journée entière amorcé à Saint-Jérôme et à Laval par les électriciens, se poursuivra à travers la province.

C'est ainsi aussi que les chantiers du stade olympique et du village olympique devraient également être perturbés par les journées d'étude des électriciens. Ces deux chantiers comptent quelque 600 électriciens.

La Fraternité des électriciens, communément appelée la FIPOE, regroupe 95 pour 100 de tous les électriciens au Québec, soit plus de 12,000. Elle s'oppose vigoureusement à une disposition de la loi 47 faisant du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ-Construction) le seul agent négociateur de l'industrie de la construction.

L'entente intervenue mercredi accordant à la seule "table centrale" le pouvoir de ratifier toute entente demeure inacceptable pour les électriciens, même si des "tables parallèles" pourront être organisées pour examiner les particularités de chacun des métiers de la construction.

M. Pierre Lecompte, l'un des responsables de la négociation pour les électriciens, a déclaré hier que cela était inacceptable et que les électriciens n'entendaient pas céder leur droit de négociation, même si la loi 47 ne reconnaît ce droit qu'à l'instance supérieure à laquelle ils sont affiliés, soit la FTQ-Construction. Leurs démarches auprès du ministre du Travail, afin de faire changer la loi, ont été vaines jusqu'à maintenant.

La Fraternité semble à ce point tenir à son indépendance que Pierre Lecompte a même refusé d'être mis en candidature lors du choix des quatre négociateurs devant travailler à la table centrale.

## ANNONCE LES BONS COMPTES FONT LES BONS MENAGES!

La plupart des gens mariés savent combien il est important de garder leurs affaires financières en ordre; bien peu, pourtant, prennent les mesures nécessaires. Cette négligence peut non seulement entraîner des discussions pénibles et inutiles dans la vie de tous les jours, mais aussi causer de désagréables surprises aux conjoints en cas de divorce. Dans Sélection du Reader's Digest de mars, une spécialiste québécoise dresse la liste des erreurs à éviter dans la gestion de vos finances. Voyez pourquoi il est capital de bien connaître votre régime matrimonial et comment vous pouvez éviter les inconvénients des comptes bancaires conjoints. Achetez Sélection de mars aujourd'hui même.

**AVIS**  
Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue samedi dernier.  
**LE NOUVEAU SALON D'OPTIQUE DU SYNDICAT DE QUEBEC, PLACE FLEUR DE LYS 529-7351 local 366**  
est bien situé à l'étage principal près de l'entrée du Pot au Feu et non au deuxième.

# Pollack

Mail St-Roch, Galeries Chagnon, Lévis.

# SUPER SPECIAUX

**Pour vous, monsieur, des vêtements bien d'aujourd'hui...**

**Chandail à col roulé en fin tricot**  
Valeur de \$12 pour **8<sup>99</sup>**

Chandail 100% acrylique à col roulé et manches longues. Très belle qualité et si confortable! Grandeurs: Petit-Moyen-Grand. Choix de couleurs: bleu, brun, rouille, rouge, jaune et vert.

**Chemise sport d'inspiration nouvelle...**  
Valeurs de \$13 à \$16 pour **7<sup>99</sup>**

Chemise sport semi-ajustée, avec manches longues et col à pointes, rehaussée d'un motif géométrique. Confection 65% acétate, 35% nylon. Grandeurs: Petit-Moyen-Grand. Couleurs variées.

MERCERIE POUR HOMMES (Rayon 620)  
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.  
Lévis, 2e étage.

**Mini-slip pour homme**  
Valeur de \$4 pour **2<sup>99</sup>**

Mini-slip 50% polyester, 50% rayonne, confortable, à motif géométrique. Laver et porter. Grandeurs: 30, 32, 34, 36. Couleurs variées.

**529-9111 TELEPHONEZ**

# 6,000 fonctionnaires des Affaires sociales débraient

par J.-Jacques SAMSON et Jean MARTEL

Un peu plus de 6,000 employés syndiqués du secteur des Affaires sociales, travailleurs d'hôpitaux, de centres d'accueil ou de foyers pour personnes âgées de la région de Québec et des comtés de Portneuf et Charlevoix ont débrayé, hier matin, et participé à des rencontres d'informa-

tion sur l'état des négociations dans les secteurs public et parapublic.

Tous les hôpitaux de Québec, à l'exception de l'Hôpital Général, de l'Hôpital Saint-François-d'Assise et des Services communautaires de Québec furent touchés par des arrêts de travail de quelques heures. Ces deux dernières insti-

tutions ont obtenu des injonctions interdisant l'utilisation de moyens de pression. Partout, les services essentiels maintenus furent ceux décrétés par les unités syndicales locales.

### Etude de la loi

Le principal sujet de discussion des syndiqués, affiliés à la Fédération des Af-

faire sociales (CSN) portait sur les sanctions prévues par la loi 253 sur le maintien des services essentiels. Ces rencontres servent de préliminaires au référendum qui sera tenu le 17 mars prochain alors que les dirigeants syndicaux demanderont aux travailleurs de rejeter ou d'accepter les dernières offres patronales et advenant un rejet de préciser leurs désirs quant à l'intensification des moyens de pression.

Des débrayages prévus dans certaines régions ont par ailleurs été reportés à lundi, sur la Côte-du-Sud par exemple, où l'action coordonnée des enseignants et tra-

vailleurs du secteur des Affaires sociales n'a pu être menée. La mauvaise température avait forcé des administrateurs d'écoles à fermer leurs portes.

LE SOLEIL a enfin appris de source syndicale que de nombreux autres arrêts de travail identiques à ceux d'hier se produiraient mardi, mercredi et jeudi de la semaine prochaine.

Règle générale, les syndiqués n'ont pas dressé de lignes de piquetage. Dans la plupart des hôpitaux toutefois le repas du midi des employés a été un peu perturbé: soit que les réunions aient eu lieu dans les cafété-

rias ou que les préposés à ce service aient préféré participer à la séance d'information plutôt que d'apprendre la nourriture.

Peu après midi, la situation était redevenue normale dans tous les établissements.

### Secteur scolaire

Le mouvement de débrayage organisé par le Front commun a aussi atteint une vaste partie du secteur scolaire de la région de Québec.

Au CEGEP de Limoilou, il n'y a eu aucun cours de la journée. Au CEGEP de Sainte-Foy, des lignes de piqueta-

ge ont été dressées devant les portes de l'établissement le matin seulement. Les professeurs du CEGEP Garneau n'ont pas donné de cours le matin, mais l'après-midi ce sont les étudiants qui ont tenu une assemblée générale. De leur côté, les employés de soutien du CEGEP Lévis-Lauzon ont obtenu de la direction la permission de tenir une assemblée syndicale pendant les heures de travail.

Au niveau secondaire, les écoles des régionales de Tilly et de Jean-Talon ont été fermées à la suite du débrayage des professeurs.

Les régionales Chauveau,

Orléans et Louis-Frchette n'ont pas été atteintes par le mouvement de débrayage, le personnel étant au travail comme à l'ordinaire.

Au niveau élémentaire, plusieurs commissions scolaires ont été touchées par le débrayage d'une demi-journée des enseignants et aussi, dans certains cas, des employés de soutien. Signalons les commissions scolaires de Sainte-Foy, Chaudière-Étchemin, Ancienne-Lorette, Jeune-Lorette, Montcalm, des Îlets, Charlesbourg.

A la Commission des écoles catholiques de Québec, il n'y a pas eu de débrayage général du personnel.

## Abandon d'une partie de la poursuite contre le bill 22

MONTREAL (PC) — Au sixième jour de l'audition, en Cour supérieure, de la cause contre la constitutionnalité de la loi 22, les avocats des 10 commissions scolaires demanderes ont retiré, hier, leur opposition à l'article 33 de la Loi sur la langue officielle.

Tout bien pesé, a dit Me Paul Martineau, nous ne voyons pas le préjudice qui pourrait être causé à nos clients par cet article sur la langue dans les contrats (cet article établit la règle générale du français obligatoire, mais "ces documents doivent cependant être rédigés en anglais lorsque le client ou la personne qui adhère au contrat l'exige").

Le juge en chef Jules Deschênes, reprendra la cause le 19 mars et les parties ont

aussi prévu des auditions les 22 et 23 mars si nécessaire.

Me Peter Graham est à établir les liens de succession entre les organismes qu'il représente devant le tribunal et les "corporations" qui, prétend-il, jouissaient avant 1867 de droits et privilèges garantis par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Me Martineau a davantage insisté, hier, sur les articles 40 à 44 de la loi 22 regroupés sous le titre: Langue de l'enseignement. Selon lui, le "système" risque d'être gelé, surtout si l'on réfère, l'autorisation préalable du ministre ou à des fonctionnaires le soin d'établir qui entrera dans les écoles dont ont charge les 10 requérants.

## Allmand au N.-B.

Le solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, prend, aujourd'hui, la parole devant les étudiants en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick.

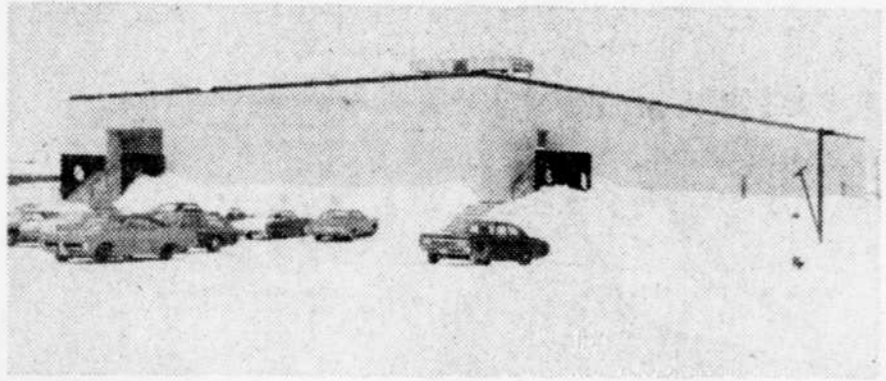
M. Allmand a été invité à Fredericton par l'Association des étudiants en droit de

l'UNB, à l'occasion de la rencontre annuelle de l'organisme.

Un porte-parole du cabinet de M. Allmand a laissé savoir que le ministre traiterait tout probablement de la nouvelle législation sur la paix sociale et la sécurité.



dans nos régions



### Stade couvert

La photo ci-haut nous fait voir le stade couvert de Saint-Marc des Carrières, dans le comté de Portneuf. Érigé à proximité de la polyvalente du secteur ouest, son emplacement permet aux élèves de la régionale Tardivel à la suite d'ententes signées à cette fin, de profiter des avantages qu'offre un tel stade. Ceci, permet donc d'y maintenir un service continu, tant au profit des étudiants que de la population du secteur ouest de Portneuf.

### La Gaspésie

Les Gaspésiens se sentent de moins en moins impliqués dans le Bas-Saint-Laurent et de nombreux organismes songent à demander la séparation de la région administrative no 1 en deux régions distinctes. A ce sujet, le Parti québécois tiendra un colloque en fin de semaine, à Gaspé, où les participants discuteront avec M. Jacques Parizeau, économiste, des différences économiques, géographiques et sociologiques qui existent entre le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Suite à ce colloque, le PQ fera connaître ses vues sur l'opportunité d'une scission de cette région administrative.

### Le Grand-Portage

La colère commence à gronder, dans la région du Grand-Portage, avec les premières informations que la révision des circonscriptions fédérales fera sauter complètement celle de Rivière-du-Loup. Le député libéral Rosaire Gendron se retrouverait ainsi sans siège et le port de Gros-Cacouna, sans son porte-parole fédéral attiré. Selon les nouvelles délimitations, une partie du comté sera rattachée à Rimouski, tandis que Trois-Pistoles et Rivière-du-Loup seraient balancées dans le comté de Kamouraska-Témiscouata. On en arriverait ainsi à une circonscription aussi étendue que l'ensemble de la province de l'Île-du-Prince-Édouard et formant un triangle regroupant tout le territoire compris entre Trois-Pistoles, Pohnégamook et Saint-Roch-des-Aulnaies.

### La Rive-Sud

Le service des soins à

domicile pour le territoire de Lotbinière, qui était localisé à Saint-Flavien, a maintenant pignon sur rue à Laurier-Station, dans la même bâtisse que le CLSC Arthur Caux. Le Dr Roger Roberge, directeur du département de santé communautaire à l'Hôtel-Dieu de Lévis, a expliqué que cette relocalisation permet de mieux desservir la clientèle, puisque les employés de ce service bénéficient de la proximité des ressources humaines du CLSC.

### La Beauce

La ville de Lac-Mégantic fera des démarches auprès du ministère des Affaires sociales en vue d'obtenir en 1978, l'établissement d'un Centre local de services communautaires pour la région de Lac-Mégantic.

### L'Amiante

L'absence de localisation précise du futur parc industriel de la région de Thetford Mines, a amené le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec à reporter à une date ultérieure la mise sur pied de la Commission industrielle régionale d'un territoire incluant huit municipalités de la région de Thetford.

### Portneuf

Il n'y a pas de différences significatives dans les résultats académiques entre les étudiants qui sont passés, au niveau secondaire après avoir fait une 7e année et ceux qui n'en ont pas fait. Selon une recherche effectuée auprès de 300 étudiants de la régionale Tardivel, soit 150 ayant fait une 7e année et 150 qui ne l'ont pas faite, les résultats démontrent des pourcentages

respectifs de 64 et 62 pour cent au niveau du rendement académique. Mentionnons qu'à la régionale du comté de Portneuf, l'application d'une telle politique est en vigueur depuis 3 ans et découle à l'origine de l'article du règlement no 7 du ministère de l'Éducation. On sait qu'au départ, la décision de la Tardivel d'appliquer une telle politique de double promotion avait semé l'inquiétude parmi les parents. Les résultats de cette recherche permettent donc de dissiper cette inquiétude et de confirmer la pertinence de la décision.

### Charlevoix

Le gouvernement du Québec vient d'accepter officiellement de couvrir les dettes du festival folklorique qui se chiffrent par \$34,000. En annonçant cette nouvelle, le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, a exprimé le vœu que cette action permettra au conseil régional d'orientation culturelle de stabiliser ses finances et de choisir une formule modifiée pour les activités estivales, formule espérée par tous moins dispendieuse et causant moins de désordre.

### La Côte-Nord

M. John Collin vient de démissionner de la mairie de Longue-pointe-de-Mingan, sur la moyenne Côte-Nord. M. Collin se dit déçu de l'attitude du gouvernement provincial qui retarderait l'octroi de subventions nécessaires pour le développement de ce village d'un millier d'habitants. Cette localité attend depuis longtemps la construction d'un garage municipal et l'argent requis est encore attendu.

**DERNIER JOUR SAMEDI!!!**

LIQUIDATION FINALE!!!

LIQUIDATION FINALE!!!

**NOUS FERMONS LE MAGASIN**

**Pollack**  
**SAINTE-FOY**

**60%**

**DE REDUCTION**

**SOUSTRAIT DIRECTEMENT DU PRIX DE VENTE REGULIER DE TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN**

Tout doit être vendu. Vêtements pour hommes, femmes et enfants, accessoires-maison, etc.

A vous de profiter de notre DERNIERE VENTE.

Plus de \$500,000 de marchandises de première qualité, portant des marques réputées, offertes à prix de sacrifice.

- Utilisez l'argent comptant ou les cartes de crédit Pollack, Chargex, ou Master Charge.
- Aucune mise de côté.
- Toute vente finale.

**LE MAGASIN SERA OUVERT SAMEDI DE 9H00 A.M. JUSQU'À 5H P.M.**